

# La gestion des déchets au Québec en chiffres

1992	1994	1996	1998 (m <sup>3</sup> )	2000
3 378 000	3 199 000	3 192 000	3 192 000	3 192 000
69 n/d	68 n/d	62 n/d	63 n/d	63 n/d
366 94 000	373 84 000	355 85 000	375 91 000	375 91 000
44 57 000	15 22 000	24 28 000	36 37 000	36 37 000
97 976 000	78 735 000	94 7 208 844	7 334 094	7 372 448
2 53 000	2 65 000	74 000	1,24 50 000	1,48 40 000
71 000	95 000	90 000	0,78 52 000	0,96 24 000
n/d	n/d	n/d	0,46 100 000	0,52 20 000
581 5 513 000	538 5 189 000	520 5 491 000	4 662 157 051 900	4 672 250 000 000



Front commun québécois  
pour une gestion écologique des déchets



# La gestion des déchets au Québec en chiffres

Décembre 2002



**Front commun québécois  
pour une gestion écologique des déchets**



# Tables des matières

Liste des sigles	i
Introduction	1
<b>1   Données provinciales</b>	<b>3</b>
1   Bilan de la gestion des matières résiduelles	
1   L'élimination au Québec	
1   Enfouissement (LES, DET, Dépotoirs)	
1   Le plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008	5
1   Secteur Municipal	
1   Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI)	7
1   Secteur de la construction et de la démolition (C et D)	8
1   Grand total pour tous les secteurs	
<b>2   Données quantitatives par région</b>	<b>10</b>
2   Qu'est-ce que le moratoire de 1999 ?	11
2   Région 01 : BAS-SAINT-LAURENT	12
2   Région 02 : SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	13
2   Région 03 : QUÉBEC	14
2   Région 04 : MAURICIE	15
2   Région 05 : ESTRIE	17
2   Région 06 : MONTRÉAL	18
2   Région 07 : OUTAOUAIS	20
2   Région 08 : ABITIBI-TEMISCAMINGUE	21
2   Région 09 : CÔTE-NORD	22
2   Région 10 : NORD-DU-QUÉBEC	23
2   Région 11 : GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE	24
2   Région 12 : CHAUDIÈRE-APPALACHES	26
2   Région 13 : LAVAL	27
2   Région 14 : LANAUDIÈRE	28
2   Région 15 : LAURENTIDES	29
2   Région 16 : MONTÉRÉGIE	31
2   Région 17 : CENTRE-DU QUÉBEC	33
2   La gestion des boues municipales au Québec	34
2   Projets de lieux d'enfouissement sanitaire en date du 11 septembre 2002	35
2   Volumes enfouis par région en 1998 (L.E.S. et D.M.S)	36
2   Capacités résiduelles d'enfouissement	37
2   Liste des Projets autorisés par décret du gouvernement	38
2   Données : Nouveaux LES en opération depuis 1995	40
<b>Références et sources</b>	<b>41</b>
<b>Annexe I : Lois et règlements</b>	<b>42</b>

## Liste des sigles :

CMM	: Communauté métropolitaine de Montréal
CMQ	: Communauté métropolitaine de Québec
CRD	: Construction, rénovation, démolition
CUM	: Communauté urbaine de Montréal
CUO	: Communauté urbaine de l'Outaouais
CUQ	: Communauté urbaine de Québec
DET	: Dépôt en tranchée
DMS	: Dépôt de matériaux secs
FCQGED	: Front commun québécois pour un gestion écologique des déchets
ICI	: Industries, commerces et institutions
LES	: Lieu d'enfouissement sanitaire
LET	: Lieu d'enfouissement technique
MEF	: Ministère de l'Environnement et de la Faune
MENV	: Ministère de l'Environnement
MRC	: Municipalité régionale de comté
RIGDIM	: Régie intermunicipale de gestion des déchets de l'île de Montréal
RIGDS	: Régie intermunicipale de gestion des déchets solides

## Introduction

Ce document est un recueil des principales données concernant la gestion des matières résiduelles au Québec. Tous les chiffres avancés proviennent de sources officielles ou gouvernementales.

Ce document n'a pas la prétention d'être exhaustif ni complet. Il se veut simplement un document de référence présentant les informations quantitatives les plus souvent utilisées ou requises.

Nous y avons inclus également plusieurs données provenant de demandes d'accès à l'information qui ont été faites par notre organisme, notamment des tableaux sur l'ensemble des coûts réels d'immobilisation et d'exploitation des derniers LES autorisés depuis 1995.

Il serait cependant pertinent de mettre en garde le lecteur quant à l'exactitude de certaines données régionales au niveau de l'élimination. En effet, la majorité des sites ne possèdent pas de balance et il s'agit donc d'approximations. Pour ce qui est des sites privés, les données proviennent de l'exploitant et peuvent ne pas être tout à fait conformes à la réalité. Dans certains cas, la différence entre la réalité et les quantités recueillies par le MENV sont notables. La quantité annuelle de déchets allant au LES du groupe EBI à Sainte-Geneviève / Saint-Thomas par exemple, est rapportée comme étant de 240 000 m<sup>3</sup> alors que d'autres sources indiquent plutôt 800 000 tm<sup>1</sup>.

Pour ce qui est des taux de conversion des mètres cubes (m<sup>3</sup>) en tonnes métriques (tm), le facteur le plus couramment utilisé est de 0,7 tm / m<sup>3</sup>. Ce facteur fluctue toutefois énormément en fonction du type de déchet enfoui ou des méthodes de compaction utilisées.

Le plus important demeure toutefois que les données et les informations changent rapidement dans le domaine de la gestion des matières résiduelles et que les trop peu nombreuses données dont nous disposons doivent être traitées avec toute la diligence qu'elles méritent.





# 1 | Données provinciales

## 1 | Bilan de la gestion des matières résiduelles

Bilan de la gestion des matières résiduelles de 1988 à 2000 (en millions de tonnes métriques).

Destination	1988	1992	1994	1996	1998	2000
Génération	7,0	7,1	7,2	8,5	9,1	10,9
Élimination	5,7	5,5	5,2	5,5	5,7	7,1
Récupération	1,3	1,6	2,0	3,0	3,4	3,8
Taux de récupération	18 %	22 %	28 %	35 %	37 %	35 %
Population	6 860 400	7 150 700	7 275 000	7 208 844	7 334 094	7 372 448
Taux par habitant (tonne/personne/année)						
Génération	1,02	0,99	0,99	1,18	1,24	1,48
Élimination	0,84	0,77	0,71	0,76	0,78	0,96
Récupération	0,18	0,22	0,27	0,42	0,46	0,52

Source : Recyc-Québec<sup>2</sup>

En presque 20 ans, la génération des matières résiduelles a augmenté de 57 %. De quelque 7 millions de tonnes en 1988, elle est passée à presque 11 millions de tonnes métriques en 2000. La croissance de la population n'ayant pas suivi le même rythme, la production de déchets par habitant est passée, elle, de 1,02 tm à 1,48 tm. Ce qui fait du Québec un des plus gros producteurs de déchets au monde.

## 1 | L'élimination au Québec

Quantités de matières résiduelles éliminées au Québec de 1992 à 2000 (en tonnes)

Types de lieux d'élimination	1992		1994		1996		1998		2000	
	Nbre	Quantité éliminée	Nbre	Quantité éliminée	Nbre	Quantité éliminée	Nbre	Quantité éliminée	Nbre	Quantité éliminée
<b>Matières résiduelles solides</b>										
Incinérateurs	3	378 000	2	187 000	3	199 000	3	192 000	3	192 000
Lieux d'enfouissement sanitaire	69	3 884 000	68	4 002 000	65	4 174 000	62	4 235 000	63	5 397 000
Dépôts en tranchées	366	94 000	373	84 000	361	136 000	328	119 000	325	91 000
Dépotoirs	44	57 000	15	22 000	14	24 000	7	19 000	6	26 000
Dépôts de matériaux secs	97	976 000	78	734 000	75	794 000	64	972 000	67	1 202 000
<b>Boues municipales</b>										
Incinérateurs	2	53 000	2	65 000	2	74 000	2	75 000	3	82 000
Lieux d'enfouissement sanitaire		71 000		95 000		90 000		93 000		66 000
<b>Total :</b>	<b>581</b>	<b>5 513 000</b>	<b>538</b>	<b>5 189 000</b>	<b>520</b>	<b>5 491 000</b>	<b>466</b>	<b>5 705 000</b>	<b>467</b>	<b>7 056 000</b>

Source : Recyc-Québec<sup>3</sup>

Bilan de la gestion des matières résiduelles au Québec selon leur destination (en tonnes).

	1992	1994	1996	1998	2000
<b>Récupération</b>					
Collectes pour recyclage (municipale + ICI + CRD)	1 579 000	1 879 000	2 871 000	3 176 000	3 536 000
Collectes pour compostage (municipale + ICI)	17 000	95 000	114 000	175 000	277 000
Collectes des boues municipales (compostage épandage)	2 000	20 000	21 000	22 000	23 000
<b>Sous total récupération</b>	<b>1 598 000</b>	<b>1 994 000</b>	<b>3 006 000</b>	<b>3 373 000</b>	<b>3 836 000</b>
<b>Élimination</b>					
<b>Matières résiduelles solides</b>					
Incinération	378 000	187 000	199 000	192 000	192 000
Enfouissement (LES, DET, Dépotoirs)	4 035 000	4 108 000	4 334 000	4 373 000	5 514 000
Enfouissement (DMS)	976 000	734 000	794 000	972 000	1 202 000
<b>Boues municipales</b>					
Incinération	53 000	65 000	74 000	75 000	82 000
Enfouissement	71 000	95 000	90 000	93 000	66 000
<b>Sous total élimination</b>	<b>5 513 000</b>	<b>5 189 000</b>	<b>5 491 000</b>	<b>5 705 000</b>	<b>7 056 000</b>
<b>Total des matières résiduelles générées</b>	<b>7 111 000</b>	<b>7 183 000</b>	<b>8 497 000</b>	<b>9 078 000</b>	<b>10 892 000</b>

Source : Recyc-Québec<sup>4</sup>

Provenance et destination des matières résiduelles générées en 2000 (en tonnes)

Quantité	Secteurs			Totaux
	Municipal	ICI	CRD	
Générée	3 293 000	4 852 000	2 747 000	10 892 000
Éliminée	2 827 000	2 655 000	1 574 000	7 056 000
Récupérée	466 000	2 197 000	1 173 000	3 836 000
Proportion 2000 <sup>a</sup>	30 %	45 %	25 %	100 %

<sup>a</sup> La proportion 2000 est établie à partir de la quantité générée

Source : Recyc-Québec<sup>5</sup>

**Note :** Au chapitre des boues municipales, il faut préciser que, selon ce bilan de RECYC-QUÉBEC, 82 000 tm sont incinérées, ce qui porte le total global de l'incinération au Québec à 274 000 tm en 2000. (Se référer à la section sur les boues municipales pour plus de détails sur ce sujet).

Un autre fait qui mérite également d'être souligné est que le Québec comptait 62 lieux d'enfouissement sanitaire en 1998 mais qu'à eux seuls, 4 ont reçu plus de 70 % des matières résiduelles enfouies. Il s'agit des sites de Sainte-Sophie (Intersan) : 700 000 tm/an (CPTAQ, dossier n° 312234, p.3); Lachenaie (UTL) : 770 000 tm/an (M. Hector Chamberland, v.-p. UTL dans *Waste news on the web* de Crain communication inc.); Saint-Nicéphore (Intersan) : 800 000 tm/an (estimation calculée sur les redevances à l'enfouissement versées à la municipalité de Saint-Nicéphore) et Sainte-Geneviève-de-Berthier (EBI) : 800 000 tm/an (estimation calculée à partir des données retrouvées dans un communiqué de EBI du 12 décembre 2000). Ces 4 sites ont donc éliminé 3 millions de tonnes métriques sur les 4,2 millions enfouies cette année-là dans les LES selon le MENV et RECYC-QUÉBEC.

Les autres sites se partageraient les quantités restantes, soit quelque 1,3 millions de tonnes métriques. Sur cette soixantaine de sites cependant, certains recevaient également des quantités appréciables, notamment : celui de Chicoutimi (AES (Européenne des Services -EdS)) : 100 000 m<sup>3</sup>/an; Saint-Tite-des-Caps (CS Site de valorisation et d'élimination de matières résiduelles (Européenne des Services -EdS)) : 225 000 m<sup>3</sup>/an; Saint-Étienne-des-Grès (RIGDM de la Mauricie) : 170 000 m<sup>3</sup>/an; Magog (Intersan) : 200 000 m<sup>3</sup>/an ou à Lachute (RIADM) : 126 000 m<sup>3</sup>/an. (Bilans régionaux du MEF, 1998).

En 2002, cette situation n'a guère évolué, les 4 mégasites d'enfouissement de la province se partageant plus des deux tiers des déchets éliminés de la province.

## 1 | Le plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008

L'objectif du Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles au Québec 1998-2008 vise à mettre en valeur 65 % des 7,1 millions de tonnes de matières résiduelles pouvant être mises en valeur annuellement. À l'époque, il n'a pas été envisagé que la génération de déchets augmente autant que nous l'avons constaté. C'est pour cette raison qu'il n'a pas été prévu d'indexer les quantités à mettre en valeur d'ici 2008. Bien qu'il soit question d'un pourcentage, l'objectif général est de mettre en valeur une quantité de 4 793 000 tm de matières résiduelles, soit 65 % des matières valorisables générées en 1996, qui est l'année de référence de la Politique.

Il est cependant convenu de reconnaître que l'esprit du Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles au Québec 1998-2008 est de mettre en valeur 65 % des matières résiduelles pouvant être mises en valeur annuellement. En 2008, il faudra donc mettre en valeur 65 % des matières valorisables produites cette année-là. C'est dans cet esprit également, que les plans de gestion des matières résiduelles des MRC sont validés.

Il est essentiel de respecter l'esprit de l'objectif général de la Politique qui est de valoriser 65 % des matières pouvant être mises en valeur en 2008 et non de prendre les quantités indiquées dans ce document comme référence.

Cet objectif général est cependant différent de celui de la Politique de 1989 qui visait la réduction de 50 % des déchets destinés à l'élimination, en ce sens qu'il ne s'agit pas d'un objectif de réduction à l'élimination mais plutôt d'un objectif visant l'augmentation du taux de valorisation de certaines matières résiduelles, ce qui est une nuance majeure. Il n'y a plus de quantités maximales de matières résiduelles pouvant être éliminées qui soient fixées.

### Secteur Municipal

Objectifs à atteindre pour le secteur municipal en 2008 :

	Quantités pouvant être mises en valeur ( X 1 000 tonnes )	Résidus à récupérer	
		Objectifs ( % )	Tonnage ( X 1 000 tonnes)
<b>Matières recyclables</b>			
Total des fibres	555	60 %	333
Contenants consignés	42	80 %	34
Contenants non consignés	260	60 %	156
Aluminium non signé	12	20 %	2
<b>Sous-total</b>	<b>869</b>	<b>60 %</b>	<b>525</b>
<b>Matières putrescibles</b>			
Résidus putrescibles	589	60 %	353
Herbes et feuilles	221	60 %	133
<b>Sous-total</b>	<b>810</b>	<b>60 %</b>	<b>486</b>
<b>Produits réemployables</b>			
Textiles	54	50 %	27
Encombrants	273	60 %	164
<b>Sous-total</b>	<b>327</b>	<b>58 %</b>	<b>191</b>
Résidus dangereux	27	60 %	16
<b>Total du secteur municipal</b>	<b>2 033</b>	<b>-</b>	<b>1 218</b>

De ce tableau, a été retranchée une quatrième colonne intitulée *Résidus récupérés* (pour l'année 1996). Vous trouverez plus bas ces données, de même que les données des résidus récupérés pour 1998 (RECYC-QUÉBEC) ainsi que les quantités supplémentaires à récupérer pour atteindre les objectifs du Plan d'action.

Quantités supplémentaires de matières résiduelles à mettre en valeur d'ici 2008 afin d'atteindre les objectifs de réduction :

	Quantités récupérées (1996) ( X 1 000 tonnes )	Quantités récupérées (1998) ( X 1 000 tonnes )	Quantités supplémentaires requises ( X 1 000 tonnes )
<b>Matières recyclables</b>			
Total des fibres	198	216	117
Contenants consignés	29	43	Obj. dépassé de 9
Contenants non consignés	62	52	104
Aluminium non consigné	N/D	—	2
<b>Sous-total</b>	<b>289</b>	<b>311</b>	<b>214</b>
<b>Matières putrescibles</b>			
Résidus putrescibles	N/D	N/D	N/A
Herbes et feuilles	N/D	N/D	N/A
<b>Sous-total</b>	<b>84</b>	<b>91</b>	<b>395</b>
<b>Produits réemployables</b>			
Textiles	10	10	17
Encombrants	102	N/D	N/A
<b>Sous-total</b>	<b>112</b>	<b>10</b>	<b>N/A</b>
Résidus dangereux	3	3	7
Matériaux secs	N/A	11	N/A
<b>Total du secteur municipal</b>	<b>488</b>	<b>426</b>	<b>792</b>

La donnée pour la catégorie des encombrants, fournie dans le Plan d'action pour l'année 1996, est de 102 000 tm. Cependant, RECYC-QUÉBEC ne fournit pas de donnée pour cette catégorie en 1998. Il faut remonter en 1992 pour que la société d'état nous fournisse un chiffre qui est de l'ordre de 15 000 tm. La provenance de la donnée concernant les encombrants dans le Plan d'action du MEF pour l'année 1996 n'est pas expliquée.

L'absence de cette donnée dans le bilan de RECYC-QUÉBEC pour l'année 1996 explique la différence entre le total des matières résiduelles récupérées que l'on retrouve dans le Plan d'action et le bilan de la Société pour la même année.

En conservant le chiffre fourni dans le Plan d'action pour les encombrants, la quantité supplémentaire requise pour l'atteinte de l'objectif de valorisation pour cette catégorie est de 62 000 tm.

Les matériaux secs d'origine résidentielle ne font pas partie d'une catégorie visée par le Plan d'action. Cependant, RECYC-QUÉBEC les a inclus dans son bilan 1998. Il s'agit de matériaux secs ayant été acheminés par des citoyens à des déchetteries ou à des éco-centres.

Le total exact des quantités de résidus solides récupérés dans le secteur municipal est de 424 370 tm en 1998, notre résultat de 426 000 tm ayant été obtenu en arrondissant les milliers.

**Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) :**

Objectifs à atteindre pour le secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) en 2008 :

	Quantités pouvant être mises en valeur ( X 1 000 tonnes )	Résidus à récupérer	
		Objectifs ( % )	Tonnage ( X 1 000 tonnes )
<b>Matières recyclables</b>			
Papiers et emballages	882	70 %	617
Verre	38	95 %	36
Plastique	162	70 %	113
Métaux	1 081	95 %	1 027
Textiles	N/D	70 %	N/D
<b>Sous-total</b>	<b>2 162</b>	<b>83 %</b>	<b>1 793</b>
<b>Matières putrescibles</b>			
Bois	202	70 %	142
Résidus putrescibles	188	60 %	113
<b>Sous-total</b>	<b>390</b>	<b>65 %</b>	<b>254</b>
Pneus	63	85	54
<b>Total du secteur ICI</b>	<b>2 615</b>	<b>80 %</b>	<b>2 101</b>

De ce tableau, a également été retranchée une quatrième colonne intitulée *Résidus récupérés* (pour l'année 1996) que vous retrouverez ci-dessous, de même que les données des résidus récupérés pour 1998 (RECYC-QUÉBEC) ainsi que les quantités supplémentaires à récupérer pour atteindre les objectifs du Plan d'action.

Quantités supplémentaires de matières résiduelles à mettre en valeur d'ici 2008 afin d'atteindre les objectifs de réduction :

	Quantités récupérées (1996) ( X 1 000 tonnes )	Quantités récupérées (1998) ( X 1 000 tonnes )	Quantités supplémentaires requis ( X 1 000 tonnes )
<b>Matières recyclables</b>			
Papiers et emballages	598	562	55
Verre	36	45	Obj. dépassé de 9
Plastique	26	33	68
Métaux	1 001	1 001	26
Textiles	17	11	N/A
<b>Sous-total</b>	<b>1 677</b>	<b>1 652</b>	<b>141</b>
<b>Matières putrescibles</b>			
Bois	N/D	N/D	N/A
Résidus putrescibles	N/D	N/D	N/A
<b>Sous-total</b>	<b>30</b>	<b>84</b>	<b>170</b>
Pneus	17	44	10
<b>Total du secteur ICI</b>	<b>1 724</b>	<b>1 780</b>	<b>321</b>

**Secteur de la construction et de la démolition (C et D) :**

Objectifs à atteindre pour le secteur de la construction et de la démolition (C et D) en 2008 :

Résidus valorisables	Quantités pouvant être mises en valeur ( X 1 000 tonnes )	Résidus à récupérer	
		Objectifs ( % )	Tonnage ( X 1 000 tonnes )
Papiers et emballages	75	60 %	45
Acier	81	60 %	49
Granulats	1 908	60 %	1 145
Bois	394	60 %	236
<b>Total du secteur C et D</b>	<b>2 458</b>	<b>60 %</b>	<b>1 475</b>

De ce tableau, a également été retranchée une quatrième colonne intitulée *Résidus récupérés* (pour l'année 1996) que vous retrouverez ci-dessous, de même que les données des résidus récupérés pour 1998 (RECYC-QUÉBEC) ainsi que les quantités supplémentaires à récupérer pour atteindre les objectifs du Plan d'action.

Quantités supplémentaires de matières résiduelles à mettre en valeur d'ici 2008 afin d'atteindre les objectifs de réduction :

	Quantités récupérées (1996) ( X 1 000 tonnes )	Quantités récupérées (1998) ( X 1 000 tonnes )	Quantités supplémentaires requis ( X 1 000 tonnes )
<b>Résidus valorisables</b>			
Papiers et emballages	N/D	N/D	N/A
Acier	N/D	N/D	N/A
Granulats	N/D	N/D	N/A
Bois	N/D	N/D	N/A
<b>Total du secteur C et D</b>	<b>875</b>	<b>1 146</b>	<b>329</b>

Grand total pour tous les secteurs :

Quantités générées ( X 1 000 tonnes )	Quantités pouvant être mises en valeur ( X 1 000 tonnes )	Résidus à récupérer	
		Objectifs ( % )	Tonnage ( X 1 000 tonnes )
<b>8 312</b>	<b>7 106</b>	<b>67 %</b>	<b>4 793</b>

Quantités supplémentaires de matières résiduelles à mettre en valeur d'ici 2008 afin d'atteindre les objectifs de réduction :

**Tous les secteurs :**

	Quantités récupérées (1996) ( X 1 000 tonnes )	Quantités récupérées (1998) ( X 1 000 tonnes )	Quantités supplémentaires requis ( X 1 000 tonnes )
<b>Total</b>	<b>3 088</b>	<b>3 349</b>	<b>1 444</b>

Le total des quantités récupérées en 1998 exclut les boues municipales (22 000 tm) ainsi que la catégorie *autres* (1 400 tm). Les deux catégories n'étant pas visées par le Plan d'action.

La quantité globale de matières supplémentaires à mettre en valeur d'ici 2008 est de 1 444 000 tm afin de parvenir à l'objectif gouvernemental de valorisation des matières résiduelles destinées à l'élimination.

L'importance de considérer l'objectif de la Politique comme étant un pourcentage des matières générées et non comme étant une quantité fixe revêt une importance quand on sait que la génération de matières résiduelles est estimée à quelque 12 805 000 tm en 2008. Ainsi, avec un objectif fixé de mise en valeur de 4 793 000 tm de ces matières, le Québec éliminerait, toujours en 2008, approximativement 8 millions de tonnes métriques de matières résiduelles, soit plus de 2,3 millions de tonnes de plus qu'en 1998. Ce chiffre correspond à une augmentation de plus de 40 % de la quantité de matières résiduelles éliminée par rapport à l'année 1998.

De 65 % qu'il était en 1998, l'objectif ne serait plus que de 37 % en 2008 et, de surcroît, le Québec augmenterait de 40 % la quantité de matières résiduelles éliminée.

## 2 | Données quantitatives par région

Pour chaque région, 4 types de tableaux sont reproduits :

### **Tableau A : État de la situation de l'élimination par région**

Les données de ces tableaux proviennent des bilans régionaux du MENV.

### **Tableau B : Projets d'agrandissement ou d'établissement de LES ou de DMS**

Les données de ces tableaux proviennent des bilans régionaux du MENV.

### **Tableau C : Information sur les surélévations ou chapeaux**

Les données de ces tableaux proviennent du MENV, suite à une demande d'accès à l'information du FCQGED.

### **Tableau D : Décrets émis dans la région**

Les données de ces tableaux proviennent de la Direction des évaluations environnementales du MENV et / ou du gouvernement du Québec. Dans certains cas, les données qu'on y retrouve mettent à jour celles du *tableau B* sur les projets d'agrandissement ou d'établissement de LES ou de DMS. Effectivement, de projets qu'ils sont au *tableau B*, le *tableau D* confirme s'ils ont été autorisés ou non en date du mois de décembre 2002.

### **Les surélévations ou chapeaux (tableau C)**

Une surélévation ou *chapeau* est en fait une opération visant à recouvrir un site d'enfouissement à la fin de sa vie utile afin d'éviter que l'eau de pluie ne s'y accumule et pour mieux l'intégrer dans le paysage, avec de la végétation, notamment.

Les interprétations de la réglementation qui ont été faites pour calculer les pentes de ces fameux chapeaux (qui servent en fait à permettre le ruissellement des eaux de pluie à l'extérieur de la zone des déchets) ont déclenché de nombreux débats.

En effet, certains promoteurs ont demandé des autorisations de chapeaux qui augmentaient de beaucoup le volume du lieu d'enfouissement. Les chapeaux étaient donc constitués de déchets que l'on recouvrait de terre. Certains LES ont ainsi augmenté leur durée de vie de plus de 25 ans, seulement par cette opération qui sert en fait à fermer un LES!

Le problème était que les chapeaux n'étaient pas considérés par le ministère comme étant des augmentations de la capacité d'enfouissement des LES. Ils n'étaient donc pas assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

C'est un jugement de la Cour supérieure, en 1998, qui a reconnu que les chapeaux étaient en fait des agrandissements illégaux.

Le volume total d'enfouissement autorisé par les chapeaux a été de 14 437 451 m<sup>3</sup> ou 10 106 215 tonnes métriques (tm). De plus 5 cas étaient en attente d'une autorisation au 26 mai 1999, pour un volume total de 1 325 000 m<sup>3</sup> ou de 927 500 tm.

Dans l'ensemble, l'augmentation de la capacité d'enfouissement attribuable aux modifications de certificats de conformité pour la surélévation et profil final (chapeaux) représente quelque 11 millions de tonnes métriques qui viennent s'ajouter aux capacités résiduelles existantes. En 1998, on a enfoui un peu plus de 4,2 millions de tonnes de matières résiduelles dans les LES; l'ensemble des autorisations de surélévation représente donc une capacité d'enfouissement de 2 ans et 7 mois à l'échelle du Québec.



Les cas les plus notables en ce qui concerne ces modifications de certificats de conformité pour la surélévation et profil final, sont ceux-ci :

Localisation	Propriétaire	Région	Volume supplémentaire (m <sup>3</sup> )	Augmentation (%)	Augmentation durée de vie
Rivière-du-Loup	V. de Riv.-du-Loup	01	993 300	74	25 ans
L'Ascension	MRC Lac-St-J. Est	02	2 533 530	168	19 ans
Bury	MRC Ht-St-Franç.	05	600 000	45	22 ans
Melbourne	MRC Val St-Franç.	05	400 000	80	10 ans
Ste-Genev. (2 cas)	S.S.R.S	14	1 230 000	26	6 ans
Lachenaie (2 cas)	B.F.I.	14	1 472 000	20 et 32	10 et 6 mois
Mont-Laurier	R.I. La Lièvre	15	486 000	46	11,5 ans
Lachute	R.I.A.D.M.	15	842 000	28	3 ans
Ste-Sophie	Intersan	15	1 000 000	15	2 ans
St-Nicéphore	Intersan	17	1 930 000	15	2 ans

#### **Qu'est-ce que le moratoire sur les projets d'établissement ou d'agrandissement de lieu d'enfouissement sanitaire, de dépôt de matériaux secs et d'incinérateur de déchets solides?**

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1995, il est interdit d'établir ou d'agrandir un lieu d'enfouissement sanitaire, un dépôt de matériaux secs ou un incinérateur de déchets solides. Ce moratoire s'applique à tout projet pour lequel le promoteur n'a pas reçu un certificat d'autorisation ou un certificat de conformité aux normes réglementaires en vertu de l'ancien article 54 de la LQE ou pour lequel le promoteur n'avait pas au 1<sup>er</sup> décembre 1995, fait la demande d'un certificat de conformité ou déposé l'avis d'intention préalable à la préparation d'une étude d'impact selon l'article 31.2 de la LQE.

Ce moratoire interdisant les projets proposés après le 1<sup>er</sup> décembre 1995 peut cependant être levé par le gouvernement s'il estime que la situation, dans une région donnée, nécessite que l'on procède à l'établissement ou à l'agrandissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire, d'un dépôt de matériaux secs ou d'un incinérateur de déchets solides<sup>6</sup>. S'il estime en plus qu'il est nécessaire d'agir rapidement, le gouvernement peut soustraire en tout ou en partie le projet d'établissement ou d'agrandissement de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, malgré toute disposition contraire de la LQE ou de la *Loi sur l'établissement et l'agrandissement de certains lieux d'élimination de déchets*.

La *Loi portant interdiction d'établir ou d'agrandir certains lieux d'élimination de déchets* définit un agrandissement comme comprenant « toute modification ayant pour effet d'augmenter, selon le cas, la capacité d'enfouissement [...] »<sup>7</sup>. L'interprétation très large donnée par le Ministère de l'Environnement aux dispositions du *Règlement sur les déchets solides* sur la surélévation et le recouvrement final<sup>8</sup> des lieux d'enfouissement sanitaires a cependant permis aux exploitants d'enfouir les matières résiduelles sur des hauteurs considérables, les « chapeaux », et ainsi d'augmenter la capacité d'enfouissement, en contournant le moratoire, sans évaluation environnementale ni examen public.

## 2 | Région 01 : BAS-SAINT-LAURENT

Tableau A : État de la situation de l'élimination

Lieux d'enfouissement sanitaire						
Localisation	Ouverture	Volume (m <sup>3</sup> )			Année prévue de fermeture	Municipalités desservies
		Autorisé	Complété %	Annuel		
Matane	1987	360 000	70	23 000	2003	10
MRC La Mitis (Padoue)	1990	480 800	40	22 000	2010	14
MRC La Matapédia (Amqui)	1986	160 000	100	16 400	en voie	11
St-Philippe-de-Néri	1978	684 000	60	23 300	2010	19
Rivière-du-Loup	1979	1 650 000	50	58 300	2010	17
Cabano	1978	320 400	60	9 000	fermé	0
Dégelis	1979	711 700	30	12 000	2045	7
Rimouski	1988	736 600	40	44 200	2003	9
Pohénégamook	1983	265 000	50	7 000	2015	7

  

Dépôts de matériaux secs					
Localisation	Propriétaire	Ouverture	Volume (m <sup>3</sup> )		Année prévue de fermeture
			Complété %	Annuel	
Saint-Modeste	prop. privée	1989	60	3 500	2010
St-Jérôme-de-Matane	Matane	1988	100	7 100	1998
Les Méchins	Mun. des Méchins	1990	Nil	n/a	pas expl. dep. 1992
Rimouski	Rimouski	1991	85	15 000	1998

Tableau C : Information sur les surélévations ou chapeaux

Nom du LES	Modification		Volume suppl. (m <sup>3</sup> )	Augmentation (%)	Augmentation durée de vie	Date de fermeture
	délivrée	dossier				
MRC La Matapédia (Amqui)	28/04/95		55 000	48	3,5 ans	1996
Rivière-du-Loup	07/02/96		993 300	74	25 ans	2034

Tableau D : Décrets émis dans la région

Lieux d'enfouissement sanitaire							
N° du Décret	Localisation	Promoteur	Objet	Ouverture	Volume (m <sup>3</sup> ) ou Tonnage (tm)		Fermeture
					Autorisé	Annuel	
1173-2002	Sept Iles	Sept Iles	Agrandissement	2002	1 253 500 m <sup>3</sup>		2027
710-2001	Rimouski		Levée de moratoire	2001			
424-2001	Matane		Levée de moratoire	2001			

## 2 | Région 02 : SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Tableau A : État de la situation de l'élimination

Lieux d'enfouissement sanitaire						
Localisation	Ouverture	Volume (m <sup>3</sup> )			Année prévue de fermeture	Municipalités desservies
		Autorisé	Complété %	Annuel		
MRC Lac-St-Jean Est (L'Ascension)	1982	4 040 000	45	43 000	2030	14
MRC Le Domaine-du-Roy (Dolbeau)	1985	1 575 000	35	26 000	2040	7
MRC Maria-Chapd. (Saint-Prime)	1984	1 246 000	85	20 000	2001	11
AES (Chicoutimi)	1998	1 876 434	0	100 000	2018	14

  

Dépôts de matériaux secs					
Localisation	Propriétaire	Ouverture	Volume (m <sup>3</sup> )		Année prévue de fermeture
			Complété %	Annuel	
Chicoutimi	prop. privée	1986	80	9 639	2000
Chicoutimi	prop. privée	1982	80	0	non exploité
Chicoutimi	prop. privée	1980	25	3 500	2030
Chicoutimi	prop. privée	1988	70	n/d	2003
Jonquière	Jonquière	1996	10	40 000	n/d
Jonquière	prop. privée	1982	80	30 000	2000
La Baie	prop. privée	1990	90	20 000	1999
Shipshaw	prop. privée	1993	95	n/d	1998
Saint-Honoré	prop. privée	1992	35	2 000	2006
Roberval	prop. privée	1983	50	4 000	2003
Saint-Félicien	prop. privée	1991	10	n/d	n/d
Dolbeau	prop. privée	1991	40	5 000	2010

Tableau C : Information sur les surélévations ou chapeaux

Nom du LES	Modification		Volume suppl. (m <sup>3</sup> )	Augmentation (%)	Augmentation durée de vie	Date de fermeture
	délivrée	dossier				
LES L'Ascension	30/10/95		2 533 530	168	19 ans	2030
LES Dolbeau	23/10/95		310 479	63	3 ans	2001

Tableau D : Décrets émis dans la région

Lieux d'enfouissement sanitaire							
N° du Décret	Localisation	Promoteur	Objet	Ouverture	Volume (m <sup>3</sup> ) ou Tonnage (tm)		Fermeture
					Autorisé	Annuel	
638-97	Larouche		Établissement	1997			

## 2 | Région 03 : QUÉBEC

**Tableau A : État de la situation de l'élimination**

Lieux d'enfouissement sanitaire						
Localisation	Ouverture	Volume (m <sup>3</sup> )			Année prévue de fermeture	Municipalités desservies
		Autorisé	Complété %	Annuel		
MRC Jacques-Cartier	1977	285 000	50	15 600	2016	5
MRC Charlevoix Est	1988	509 600	30	27 000	2009	11
MRC Charlevoix	1981	532 000	48	15 000	2017	7
MRC Portneuf (Neuville)	1988	719 000	50	40 000	2008	9
MRC Portneuf (St-Raymond)	1980	394 000	62	24 000	2004	7
MRC Portneuf (St-Alban)	1980		100	20 000	1998	13
MRC Côte-de-Beaupré (St-Tite-des-Caps)	1979	9 400 621	19	225 000	2025	8+CUQ

  

Incinérateur				
Localisation	Ouverture	Volume (m <sup>3</sup> ) annuel	Municipalités desservies	Population desservie
Québec (CUQ)	1972	260 000	13	506 067

  

Dépôts de matériaux secs					
Localisation	Propriétaire	Ouverture	Volume (m <sup>3</sup> )		Année prévue de fermeture
			Complété %	Annuel	
La Malbaie	La Malbaie	1992	n/d	n/d	non exploité
Lac St-Charles	prop. privée	1980	n/d	40 000	2006
Clermont	Rl Charlevoix Est	1988	80	n/d	n/d
Sainte-Foy	prop. privée	1986	28	230 000	2014
Neuville	Rl est de Portneuf	1988	50	40 000	2008
Cantons-Unis de...	Com. intermuni.	1977	n/d	4 377	2003

Le coût de l'incinération pour la CUQ est de 118 \$ la tonne, en plus du coût relié à l'enfouissement des cendres. En 1999, la quantité de matières résiduelles incinérées est passée à 275 000 tonnes métriques, soit une augmentation de près de 6 % par rapport à 1998.

La CUQ a fait l'acquisition en octobre 2000 du LES de Saint-Tite-des-Caps comme sa Loi lui permet, même si ce LES est situé à l'extérieur de son territoire. Elle estime que la capacité résiduelle de ce site lui permettra d'enfouir ses matières résiduelles (cendres d'incinération et autres matières) pour le 50 prochaines années.

**Tableau C : Information sur les surélévations ou chapeaux**

Nom du LES	Modification		Volume suppl. (m <sup>3</sup> )	Augmentation (%)	Augmentation durée de vie	Date de fermeture
	délivrée	dossier				
MRC Portneuf (St-Raymond)	15/12/95		29 800	7	7 ans	2004
Stoneham et Teweskbury	06/12/94		78 000	38	4 ans	2016
MRC Portneuf (St-Alban)	18/01/95		33 000	13	2 ans	1998
Pointe-aux-Trembles	07/02/95		160 000	29	3 ans	2008
Saint-Tite		avis préal. de refus	300 000	3	1 an et 4 mois	2025

## 2 | Région 03 : QUÉBEC (suite)

Tableau D : Décrets émis dans la région

Lieux d'enfouissement sanitaire							
N° du Décret	Localisation	Promoteur	Objet	Ouverture	Volume (m <sup>3</sup> ) ou Tonnage (tm)		Fermeture
					Autorisé	Annuel	
1017-2002	St Joachim	Ville de Québec	Modification. du Décret 1530-93	2002			
862-98	St Alban		Agrandissement	1998			

  

Dépôts de matériaux secs							
N° du Décret	Localisation	Promoteur	Objet	Ouverture	Volume (m <sup>3</sup> ) ou Tonnage (tm)		Fermeture
					Autorisé	Annuel	
862-98	St Alban		Aménagement	1998			

## 2 | Région 04 : MAURICIE

Tableau A : État de la situation de l'élimination

Lieux d'enfouissement sanitaire						
Localisation	Ouverture	Volume (m <sup>3</sup> )		Année prévue de fermeture	Municipalités desservies	
		Autorisé	Complété %			
La Tuque	1981	495 700	85	36 000	3	
St-Étienne-des-Grès (RIGDM Mauricie)	1977	10 400 000	50	170 000	55	
Champlain	1982	2 817 000	40	75 000	12	

  

Dépôts de matériaux secs					
Localisation	Propriétaire	Ouverture	Volume (m <sup>3</sup> )		Année prévue de fermeture
			Complété %	Annuel	
Grand-Mère	prop. privée	1983	100	4 000	1998
Grand-Mère	prop. privée	1988	75	17 000	2000
St-Louis-de-France	prop. privée	1987	100	10 000	1998
St-Louis-de-France	prop. privée	1984	70	50 200	2004
Saint-Tite	prop. privée	1989	60	4 000	fermé
Shawinigan	prop. privée	1983	100	4 400	1997
Pointe-du-Lac	prop. privée	1986	65	17 000	2000
Trois-Rivières	prop. privée	1982	70	90 000	2002
Grand-Mère	prop. privée	1984	40	15 000	2015
Trois-Rivières	prop. privée	1992	5	100 000	2032

## 2 | Région 04 : MAURICIE (suite)

**Tableau B : Projets d'agrandissement ou d'établissement de LES ou de DMS**

Lieux d'enfouissement sanitaire				
Localisation	Promoteur	Objet	Volume projeté (m <sup>3</sup> )	Cap. annuelle (m <sup>3</sup> )
MRC Mékinac	Groupe Axor	Établissement	4 500 000	450 000
Dépôts de matériaux secs				
Localisation	Promoteur	Objet	Volume projeté (m <sup>3</sup> )	Cap. annuelle (m <sup>3</sup> )
St-Louis-de-France	2711 1095 Canada inc.	Agrandissement	3 755 000	150 000
Grand-Mère	Constr. Pav. Maskimo	Établissement	60 000	12 000
Langelier	Bétonnière La Tuque inc	Établissement	1 140 000	60 000
St-Léon-le-Grand	Casaubon et Frères inc.	Établissement	360 000	36 000

**Tableau C : Information sur les surélévations ou chapeaux**

Nom du LES	Modification		Volume suppl. (m <sup>3</sup> )	Augmentation (%)	Augmentation durée de vie	Date de fermeture
	délivrée	dossier				
St-Étienne-des-Grès (RIGDM Mauricie)	16/02/95		393 000	4	2 ans	2030
La Tuque	08/10/96		100 000	20	3 ans	2000
Champlain	24/08/95		126 000	12	4 ans	2020

**Tableau D : Décrets émis dans la région**

Lieux d'enfouissement sanitaire							
N° du Décret	Localisation	Promoteur	Objet	Ouverture	Volume (m <sup>3</sup> ) ou Tonnage (tm)		Fermeture
					Autorisé	Annuel	
316-96	Champlain		Agrandissement	1996			

## 2 | Région 05 : ESTRIE

**Tableau A : État de la situation de l'élimination**

Lieux d'enfouissement sanitaire						
Localisation	Ouverture	Volume (m <sup>3</sup> )			Année prévue de fermeture	Municipalités desservies
		Autorisé	Complété %	Annuel		
Sherbrooke	1981	5 700 000	30	140 000	2025	2
MRC du Haut-St-François	1981	1 000 000	30	16 000	2035	17
MRC Val St-François	1981	900 000	40	30 000	2015	22
Lac-Mégantic	1981	420 000	50	14 000	2008	11
Shipton (Asbestos)	1981	900 000	30	20 000	2035	20
Coaticook	1982	900 000	30	16 000	2030	15
Magog (Intersan)	1971	2 000 000	90	200 000	2000	40 (variable)

  

Dépôts de matériaux secs					
Localisation	Propriétaire	Ouverture	Volume (m <sup>3</sup> )		Année prévue de fermeture
			Complété %	Annuel	
St-Denis-de-Brompt.	prop. privée	1986	90	n/d	1999
Stoke	prop. privée	1993	80	n/d	2000
Canton de Magog	prop. privée	1990	80	n/d	2000
Bonsecours	prop. privée	1991	35	n/d	2010
Canton de Valcourt	prop. privée	1992	80	n/d	1999
Lac-Mégantic	prop. privée	1991	40	n/d	2040

**Tableau B : Projets d'agrandissement ou d'établissement de LES ou de DMS**

Lieux d'enfouissement sanitaire				
Localisation	Promoteur	Objet	Volume projeté (m <sup>3</sup> )	Cap. annuelle (m <sup>3</sup> )
Canton de Magog	Bestan (Intersan)	Agrandissement	10 000 000	n/d
Lac-Mégantic	V. de Lac-Mégantic	Agrandissement	400 000	n/d

  

Dépôts de matériaux secs				
Localisation	Promoteur	Objet	Volume projeté (m <sup>3</sup> )	Cap. annuelle (m <sup>3</sup> )
Valcourt	Léon Bombardier inc.	Agrandissement	110 000	n/d

**Tableau C : Information sur les surélévations ou chapeaux**

Nom du LES	Modification		Volume suppl. (m <sup>3</sup> )	Augmentation (%)	Augmentation durée de vie	Date de fermeture
	délivrée	dossier				
MRC du Haut-St-François	22/01/96		600 000	45	22 ans	2035
MRC Val St-François	30/10/95		400 000	80	10 ans	2015
Couillard Constr. Itée (RIDS Coaticook)	06/06/95		170 000	20	12 ans	2030

De plus, selon le MENV, la région comptait 8 dépôts en tranchée en 1996.

## 2 | Région 06 : MONTRÉAL

Tableau A : État de la situation de l'élimination

Lieux d'enfouissement sanitaire						
Localisation	Ouverture	Volume (m <sup>3</sup> )			Année prévue de fermeture	Municipalités desservies
		Autorisé	Complété	Annuel		
Montréal (St Michel)	1979	29 250 000	24 000 000	670 000	2009	7
Montréal Est (CUM)	1992	1 170 000	230 000	86 000	2009	n/d

  

Dépôts de matériaux secs					
Localisation	Propriétaire	Ouverture	Volume (m <sup>3</sup> )		Année prévue de fermeture
			Complété	Annuel	
Pierrefonds	prop. privée	1999	0	266 000	n/d
Kirkland	prop. privée	1986	330 000	25 000	2025

Tableau B : Projets d'agrandissement ou d'établissement de LES ou de DMS

Nom du LES	Modification		Volume suppl. (m <sup>3</sup> )	Augmentation (%)	Augmentation durée de vie	Date de fermeture
	délivrée	dossier				
CE Saint-Michel	11/11/96		1 800 000	4,5	3 ans	2009
	MTL a retiré cette demande le 09/04/99					sans chapeau

Dans son diagnostic environnemental du 25 septembre 2000, le Conseil régional de développement de l'île de Montréal (CRDIM) rapportait que 874 000 tonnes de matières résiduelles domestiques avaient été générées en 1999 par les municipalités de l'île. Le CRDIM évaluait également la génération des matières résiduelles des secteurs ICI et C & D sur l'île à, respectivement, 932 000 tm et 867 000 tm. L'île de Montréal aurait généré quelque 2 673 000 tonnes métriques de matières résiduelles en 1999. Toujours selon les chiffres de ce diagnostic environnemental, chaque habitant de l'île aurait généré, en 1999, 1,5 tm de matières résiduelles. Le taux de génération par habitant étant de 1,24 tm pour la province en 1998.

Des 874 000 tm de matières résiduelles domestiques générées en 99, 13 % ont été détournées de l'élimination. L'île de Montréal a disposé des 760 000 tm restantes dans les lieux suivants :

- Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) : 386 000 tm
- Saint-Nicéphore (Intersan) : 153 000 tm
- Lachenaie (BFI) : 114 000 tm
- Sainte-Sophie (Intersan) : 42 000 tm
- Régie intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes (RIADM) : *indéterminé*
- Sainte-Geneviève-de-Berthier (S.S.R.S.) : *indéterminé*

Depuis mai 2000 cependant, le CESM ne reçoit plus de déchets domestiques. Ce sont les LES mentionnés plus haut qui les reçoivent maintenant, en plus des quantités qui y étaient déjà acheminées. Ces données ne tiennent toutefois pas compte des déchets produits par les secteurs ICI et CRD dont le tonnage est évalué à quelque 1,8 million de tonnes pour la région de l'île de Montréal ni des déchets domestiques disposés dans des conteneurs appartenant à l'entreprise privée (tours d'habitations ou autres).



## 2 | Région 06 : MONTRÉAL (suite)

L'ancienne Ville de Montréal

Le seul LES présent sur l'île de Montréal (excluant le site de la Ville de Montréal pour les cendres de boues) appartient à la Ville de Montréal. Le CESM recevait les déchets domestiques ainsi qu'une certaine quantité des résidus provenant des secteurs ICI et CRD. Le ministère de l'Environnement a évalué à 670 000 m<sup>3</sup> la quantité de matières résiduelles qui y a été enfouie en 1998. La ville de Montréal ainsi que les autres municipalités qui étaient desservies par le CESM doivent maintenant avoir recours à l'exportation vers d'autres LES. Le CESM continue toutefois de recevoir les matériaux secs.

Pour ses 9 arrondissements, l'ancienne Ville de Montréal avait octroyé 71 contrats (sur un total de 133) à l'entreprise privée pour la collecte et l'enfouissement de ses déchets domestiques. Ces contrats se résument ainsi :

Région	tm/an	Entrepreneur	Lieu d'enfouissement
1	40 000	Centre de transbordement et valorisation Nord-Sud	Sainte-Sophie
2	45 000	Centre de transbordement et valorisation Nord-Sud	Sainte-Sophie
3	42 500	Recyclage Notre-Dame inc.	Sainte-Geneviève-de-Berthier
4	40 000	Intersan	Saint-Nicéphore
5	40 000	Services Matrec inc	Sainte-Geneviève-de-Berthier
6	20 000	Services sanitaires Transvick inc.	Lachenaie et Sainte-Geneviève-de-Berthier
7	47 500	Services sanitaires Transvick inc.	Lachenaie et Sainte-Geneviève-de-Berthier
8	20 000	Services sanitaires Transvick inc.	Lachenaie
9	35 000	Usine de Triage Lachenaie	Lachenaie

Source : Ville de Montréal, décembre 2000

Pour ce qui est des contrats octroyés à Services Matrec inc et à Services sanitaires Transvick inc., la destination des déchets était soit Lachenaie, soit Sainte-Geneviève-de-Berthier et ce, dû au fait que le projet de centre de transbordement de la compagnie Matrec n'a pas été réalisé. Les matières résiduelles de collectes de jour pour ces deux compagnies devant aller à Lachenaie tandis que les matières résiduelles des collectes de soir devant se rendre à Sainte-Geneviève-de-Berthier.

### Destination de l'ensemble des collectes des matières résiduelles domestiques prises en charge par l'ancienne Ville de Montréal :

Sainte-Sophie :	85 000 tm
Sainte-Geneviève-de-Berthier :	133 571 tm*
Saint-Nicéphore :	40 000 tm
Lachenaie :	71 429 tm*
<b>Total</b>	<b>330 000 tm</b>

\*estimés calculés en fonction du nombre de collectes de jour et de soir.

À ces quelque 330 000 tm, il faut rajouter 109 000 tm de matières résiduelles disposées dans des conteneurs municipaux (RIGDIM 2001). L'ancienne Ville de Montréal éliminait donc, à l'extérieur de son territoire, quelque 440 000 tm de matières résiduelles, en plus de celles des ICI et CRD.

La gestion des matières résiduelles de l'ancienne Ville de Montréal et de l'ensemble de l'île de Montréal a cependant été confiée, par la Loi 134, à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) qui regroupe l'île de Montréal ainsi que plusieurs municipalités des rives sud et nord. Le territoire de la CMM inclut le LES de BFI à Terrebonne dans Lanaudière, et est limitrophe au LES d'Intersan à Sainte-Sophie et à celui de la RIADM à Lachute.

La CMM englobe la moitié de la population du Québec et sa production de déchets est estimée à un peu plus de la moitié de celle de la province. La CMM doit toutefois élaborer un plan de gestion de ses matières résiduelles d'ici la fin 2003 comme toute autre MRC.

## 2 | Région 06 : MONTRÉAL (suite)

Tableau D : Décrets émis dans la région

### Lieux d'enfouissement sanitaire

N° du Décret	Localisation	Promoteur	Objet	Ouverture	Volume (m <sup>3</sup> ) ou Tonnage (tm)		Fermeture
					Autorisé	Annuel	
1351-95	CUM	Demix	Agrandissement	1995			

## 2 | Région 07 : OUTAOUAIS

Tableau A : État de la situation de l'élimination

### Lieux d'enfouissement sanitaire

Localisation	Ouverture	Volume (m <sup>3</sup> )			Année prévue de fermeture	Municipalités desservies
		Autorisé	Complété	Annuel		
Maniwaki	1987	350 000	n/d	15 000	2012-17	6

### Dépôts de matériaux secs

Localisation	Propriétaire	Ouverture	Volume (m <sup>3</sup> )		Année prévue de fermeture
			Complété %	Annuel	
Cantley	prop. privée	1989	n/d	n/d	1999/2004
Val-des-Monts	prop. privée	1990	n/d	36 000	2015

Tableau B : Projets d'agrandissement ou d'établissement de LES ou de DMS

### Lieux d'enfouissement sanitaire

Localisation	Promoteur	Objet	Volume projeté (m <sup>3</sup> )	Cap. annuelle (m <sup>3</sup> )
N-D de Bon-Secours	Site d'enfouis. de l'Outaouais inc.	Établissement	n/d	n/d
Bouchette	Mun. de Bouchette	Établissement	37 500	1 500
Bristol (1986)	Lamarche et McGuinty	Établissement	45 000 000	150 000
Bristol (1991)	Lamarche et McGuinty	Établissement	900 000	300 000
Cantley	2417 7040 Québec inc.	Établissement	3 750 000	150 000
Saint-André-Avelin	Site d'enfouis. de l'Outaouais inc.	Établissement	n/d	n/d

### Dépôts de matériaux secs

Localisation	Promoteur	Objet	Volume projeté (m <sup>3</sup> )	Cap. annuelle (m <sup>3</sup> )
L'Ange-Gardien	Les Entr. Papineau	Établissement	n/d	n/d
Aylmer	Deschênes Itée	Établissement	n/d	n/d

De plus, selon le MENV, la région comptait 50 dépôts en tranchée en 1996.

## 2 | Région 08 : ABITIBI-TEMISCAMINGUE

Tableau A : État de la situation de l'élimination

Lieux d'enfouissement sanitaire						
Localisation	Ouverture	Volume (m <sup>3</sup> )		Annuel	Année prévue de fermeture	Municipalités desservies
		Autorisé	Complété %			
La Sarre	1988	418 000	48	16 720	2017	1
Val d'Or	1992	424 080	51	34 200	2004	4

  

Dépôts de matériaux secs					
Localisation	Propriétaire	Ouverture	Volume (m <sup>3</sup> )		Année prévue de fermeture
			Complété %	Annuel	
Val d'Or	Ville de Val d'Or	1992	50 %	n/d	2004

S'y retrouvent également de nombreux dépôts en tranchée ; pour l'Abitibi, 11 dans la MRC d'Abitibi, 17 dans la MRC d'Abitibi-Ouest, 6 dans la MRC de Rouyn-Noranda et 7 dans la MRC de la Vallée-de-l'Or, pour un total de 41. (Rapport du BAPE # 137, p. 56).

Également, l'article 89 du projet de Règlement sur l'élimination des matières résiduelles (2000) permet aux municipalités de Temiscaming, de Ville-Marie d'opérer un dépôt en tranchées pour leurs besoins d'élimination.

Tableau B : Projets d'agrandissement ou d'établissement de LES ou de DMS

Lieux d'enfouissement sanitaire				
Localisation	Promoteur	Objet	Volume projeté (m <sup>3</sup> )	Cap. annuelle (m <sup>3</sup> )
Amos	Ville d'Amos	Établissement	600 000	20 000

Tableau C : Information sur les surélévations ou chapeaux

Nom du LES	Modification		Volume suppl. (m <sup>3</sup> )	Augmentation (%)	Augmentation durée de vie	Date de fermeture
	délivrée	dossier				
Val d'Or	délivrée		168 493	39,8	2 ans	2003

Tableau D : Décrets émis dans la région

Lieux d'enfouissement sanitaire							
N° du Décret	Localisation	Promoteur	Objet	Ouverture	Volume (m <sup>3</sup> ) ou Tonnage (tm)		Fermeture
					Autorisé	Annuel	
598-2002	MRC Vallée-de-l'Or		Levée de moratoire				
875-2002	Rouyn-Noranda		Établissement				
487-2001	Amos	Ville d'Amos	Établissement	2002	1 085 950 m <sup>3</sup>	18 332 m <sup>3</sup>	2027

## 2 | Région 09 : CÔTE-NORD

**Tableau A : État de la situation de l'élimination**

**Lieux d'enfouissement sanitaire**

Localisation	Ouverture	Volume (m <sup>3</sup> )			Année prévue de fermeture	Municipalités desservies
		Autorisé	Complété %	Annuel		
MRC Haute Côte-Nord (Bergeronnes)	1984	450 000	30	8 000	2020	5
MRC Haute-Côte-Nord (Ste-Anne-de-Portneuf)	1984	360 000	25	9 500	2010	5
Baie-Comeau	1979	991 284	80	34 000	2000	5
MRC Pentecôte (Port-Cartier)	1979	400 000	70	8 000	2010	2
Sept-Îles	1982	897 600	90	30 000	2003	3

La région de la Côte-Nord compte de plus 27 dépôts en tranchée, 12 dépôts en milieu nordique ainsi que 10 dépotoirs illégaux (bilan régional du MEF, 1998). (34 DET selon le MEF en 1996).

**Tableau B : Projets d'agrandissement ou d'établissement de LES ou de DMS**

**Lieux d'enfouissement sanitaire**

Localisation	Promoteur	Objet	Volume projeté (m <sup>3</sup> )	Cap. annuelle (m <sup>3</sup> )
Sept-Îles	Ville de Sept-Îles	Agrandissement	2 400 000	120 000
Ragueneau	RI Manicouagan	Établissement	n/d	35 000
Rivière-Pentecôte	n/d	Agrandissement	720 000	48 000

**Tableau C : Information sur les surélévations ou chapeaux**

Nom du LES	Modification		Volume suppl. (m <sup>3</sup> )	Augmentation (%)	Augmentation durée de vie	Date de fermeture
	délivrée	dossier				
MRC Hte-Côte-Nord (LES de Bergeronne)	13/01/97		120 000	35	10 ans	2015
MRC Hte-Côte-Nord (LES Ste-Anne-de-P.)	22/01/97		132 000	40	10 ans	2020
V. de Port-Cartier (LES Riv. Pentecôte)	14/04/97		200 000	35	9 ans	2006
RIES Manicouagan		02/06/97	730 000	30	11 ans	1999 (2010 si modif. accordée)
Ville de Sept-Îles		05/08/97	90 000	15	3 ans	2002 (2005 si modif. accordée)

**Tableau D : Décrets émis dans la région**

**Lieux d'enfouissement sanitaire**

N° du Décret	Localisation	Promoteur	Objet	Ouverture	Volume (m <sup>3</sup> ) ou Tonnage (tm)		Fermeture
					Autorisé	Annuel	
89-2002	Ragueneau		Établissement		2 490 000 tm		2027

## 2 | Région 10 : NORD-DU-QUÉBEC

Tableau A : État de la situation de l'élimination

Lieux d'enfouissement sanitaire						
Localisation	Ouverture	Volume (m <sup>3</sup> )			Année prévue de fermeture	Municipalités desservies
		Autorisé	Complété %	Annuel		
Chibougamau	1987	290 000	75	30 000	2000	n/d

  

Dépôts de matériaux secs					
Localisation	Propriétaire	Ouverture	Volume (m <sup>3</sup> )		Année prévue de fermeture
			Complété %	Annuel	
Chibougamau		1993	n/d	4 000	2032

La région du Nord-du-Québec compte de plus 14 dépôts en milieu nordique ainsi que 44 dépôts en tranchée (MEF 1998).

Tableau B : Projets d'agrandissement ou d'établissement de LES ou de DMS

Lieux d'enfouissement sanitaire				
Localisation	Promoteur	Objet	Volume projeté (m <sup>3</sup> )	Cap. annuelle (m <sup>3</sup> )
Chapais	Ville de Chapais	Établissement	n/d	2 000

## 2 | Région 11 : GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

**Tableau A : État de la situation de l'élimination**

Lieux d'enfouissement sanitaire						
Localisation	Ouverture	Volume (m <sup>3</sup> )		Annuel	Année prévue de fermeture	Municipalités desservies
		Autorisé	Complété %			
New Richmond	1984	294 000	80	18 000	2001	13
Grande-Rivière	1988	246 000	80	19 000	2002	7
Percé	1973	211 000	80	5 000	2002	1
Ste-Anne-des-Monts	1984	390 000	80	20 000	2001	4
Gaspé	1974	610 000	100	33 000	1997	1

  

Incinérateur				
Localisation	Ouverture	Volume (m <sup>3</sup> ) annuel	Municipalités desservies	Population desservie
Havre-aux-Maisons	1994	3 000	n/d	n/d

  

Dépôts de matériaux secs					
Localisation	Propriétaire	Ouverture	Volume (m <sup>3</sup> )		Année prévue de fermeture
			Complété %	Annuel	
Gaspé	prop. privée	1990	7	2 000	expl. suspendue
Fatima	prop. privée	1993	40	6 000	2000

La région de la Gaspésie compte de plus 25 dépôts en tranchée desservant 25 % de la population.

Pour ce qui est des Îles-de-la-Madeleine, cette MRC a sur son territoire un lieu d'élimination temporaire, non autorisé mais toléré pour le moment par le MENV, afin de disposer des cendres de l'incinérateur ainsi que des autres matières.

La génération de matières résiduelles sur les îles est de l'ordre de 9 000 tm annuellement. De cette quantité, environ 50 % est détournée de l'élimination, l'autre moitié étant soit incinérée, soit envoyée au lieu d'élimination temporaire. Les cendres d'incinération sont également acheminées à ce lieu d'élimination temporaire qui reçoit annuellement entre 900 et 1 000 tonnes de matières résiduelles, incluant les cendres. Le MENV veut, quant à lui, que la MRC des Îles-de-la-Madeleine se dote d'un LES conforme. Des discussions sont en cours actuellement entre les deux paliers de gouvernements car l'implantation d'un LES avec systèmes de captage des lixiviats et des biogaz pourrait s'avérer extrêmement coûteuse pour la MRC compte-tenu de la faible population et de la quantité de matières résiduelles générée annuellement sur le territoire.

**Tableau B : Projets d'agrandissement ou d'établissement de LES ou de DMS**

Lieux d'enfouissement sanitaire				
Localisation	Promoteur	Objet	Volume projeté (m <sup>3</sup> )	Cap. annuelle (m <sup>3</sup> )
New Richmond	RIGD	Agrandissement	n/d	n/d
Havre-aux-Maisons	MRC Îles-de-la-Ma.	Établissement	94 090 ou 54 630	860

  

Dépôts de matériaux secs				
Localisation	Promoteur	Objet	Volume projeté (m <sup>3</sup> )	Cap. annuelle (m <sup>3</sup> )
Havre-aux-Maisons	MRC Îles-de-la-Ma.	Établissement	3 305	220

## 2 | Région 11 : GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE (suite)

**Tableau C : Information sur les surélévations ou chapeaux**

Nom du LES	Modification		Volume suppl. (m <sup>3</sup> )	Augmentation (%)	Augmentation durée de vie	Date de fermeture
	délivrée	dossier				
Ville de Gaspé	07/10/97	avis préal. de refus	116 125	environ 19	3,5 ans	2002
RIGDS N-R, C et M			64 000	environ 25	3 ans	2001
Ville de Percé		Potentiel				

**Tableau D : Décrets émis dans la région**

### Lieux d'enfouissement sanitaire

N° du Décret	Localisation	Promoteur	Objet	Ouverture	Volume (m <sup>3</sup> ) ou Tonnage (tm)		Fermeture
					Autorisé	Annuel	
905-2002	Gaspé		Établissement	2002	920 000 m <sup>3</sup>		2028

## 2 | Région 12 : CHAUDIÈRE-APPALACHES

Tableau A : État de la situation de l'élimination

Lieux d'enfouissement sanitaire						
Localisation	Ouverture	Volume (m <sup>3</sup> )			Année prévue de fermeture	Municipalités desservies
		Autorisé	Complété %	Annuel		
Thetford Mines	1980	1 164 300	65	60 000	2004	16
MRC Bellechasse	1981	590 000	85	29 000	2001	25
Saint-Côme-Linière	1974	1 150 000	90	54 000	2000	21
Sainte-Perpétue	1982	293 000	25	11 000	2019	6
Saint-Lambert-de-Lauzon	1998	2 778 000	0	99 000	2026	8
Disraéli	1980	680 204	40	15 684	2024	16
MRC Robert-Cliche (Beauceville)	1983	300 000	100	26 000	1996	10
Sainte-Germaine-du-Lac-Etchemin	1978	195 970	90	8 260	2000	9
L'Islet-sur-Mer	1983	900 000	70	40 000	2004	13
Lévis	1976	140 000	50	2 700	2025	3
MRC Lotbinière (St-Flavien)	1998	785 000	0	22 000	2020	28
St-Édouard-de-Frampton (MRC Nouvelle-Beauce)	1998	450 000	2	17 850	2023	9

Incinérateur				
Localisation	Ouverture	Volume (m <sup>3</sup> ) annuel	Municipalités desservies	Population desservie
Lévis	n/d	23 000	3	47 000

Dépôts de matériaux secs					
Localisation	Propriétaire	Ouverture	Volume (m <sup>3</sup> )		Année prévue de fermeture
			Complété %	Annuel	
Pontbriand	prop. privée	1986	75 %	5 000	2003
St-Gervais (paroisse)	MRC Bellechasse	1987	70 %	13 300	2001
Lévis	RIGD Rive-Sud Qc	1976	90 %	47 000	2000
Garthby	Disraéli	1991	50 %	5 600	2010
Montmagny	prop. privée	1991	75 %	12 000	2001

Tableau B : Projets d'agrandissement ou d'établissement de LES ou de DMS

Lieux d'enfouissement sanitaire				
Localisation	Promoteur	Objet	Volume projeté (m <sup>3</sup> )	Cap. annuelle (m <sup>3</sup> )
Beauceville	MRC Robert-Cliche	Agrandissement	460 000	20 000
St-Joseph-de-Beauce	Sani-Beauce Enr.	Établissement	n/d	75 000
Ste-Germaine-du...	RIG des Etchemins	Agrandissement	230 682	8 260

  

Dépôts de matériaux secs				
Localisation	Promoteur	Objet	Volume projeté (m <sup>3</sup> )	Cap. annuelle (m <sup>3</sup> )
St-Georges	prop. privée	Établissement	178 900	10 500
Beauceville	MRC Robert-Cliche	Établissement	n/d	4 000
St-Isidore	prop. privée	Établissement	135 000	n/d
L'Islet-sur-mer	RI Anse-à-Gilles	Établissement	n/d	n/d



## 2 | Région 12 : CHAUDIÈRE-APPALACHES (suite)

Tableau C : Information sur les surélévations ou chapeaux

Nom du LES	Modification		Volume suppl. (m <sup>3</sup> )	Augmentation (%)	Augmentation durée de vie	Date de fermeture
	délivrée	dossier				
MRC Lotbinière Délcontracto St-Fla.	22/07/97		60 000	14		1998
MRC Bellechasse	02/04/98		45 000	0	0	2001
Régie Beauce-Sud (St-Côme)	12/03/97		151 000	15	3 ans	2000
Régie L'Islet Sud (Ste-Perpétue)	30/10/98		57 000	19	5 à 6 ans	2018
MRC Chutes-de-la-Chaudière (St-Lamb.)	25/07/96		80 000	6	2,8 ans	1998
MRC Robert-Cliche (St-François-Ouest)		09/10/98	0			1996
Thefford Mines (Robertsonville)	09/10/96		275 000	31	4,6 ans	2004
RIGDS Anse-à-Gilles (L'Islet-sur-Mer)		21/04/99	63 000	9	1,5 ans	2005
Régie des Etchemins (Ste-Germaine)	13/07/98		82 350	72	10 ans	2000

De plus, selon le MEF, la région comptait 11 dépôts en tranchée en 1996.

Tableau D : Décrets émis dans la région

Lieux d'enfouissement sanitaire							
N° du Décret	Localisation	Promoteur	Objet	Ouvert.	Volume (m <sup>3</sup> ) ou Tonnage (tm)		Fermet.
					Autorisé	Annuel	
803-2002	Armagh	MRC Bellechasse	Agrandissement	2002	1 113 000		2027
694-2000	St-Côme-Linière	RIGD Beauce-Sud	Agrandissement	2000		20 000	2026
139-2000	Frampton	MRC Nouvelle-Beauce	Établissement	2000		22 000	2022
861-98	St-Flavien	MRC Lotbinière	Agrandissement	1998	785 000 m <sup>3</sup>	32 000 m <sup>3</sup>	2020

  

Dépôts de matériaux secs							
N° du Décret	Localisation	Promoteur	Objet	Ouvert.	Volume (m <sup>3</sup> ) ou Tonnage (tm)		Fermet.
					Autorisé	Annuel	
1218-2000	L'Islet-sur-mer	RI Anse-à-Gilles	Levée de moratoire	2000			

## 2 | Région 13 : LAVAL

Tableau A : État de la situation de l'élimination

### Dépôts de matériaux secs

Localisation	Propriétaire	Ouverture	Volume (m <sup>3</sup> )		Année prévue de fermeture
			Complété %	Annuel	
Laval	Ville de Laval	1993	60 %	50 000	2000

## 2 | Région 14 : LANAUDIÈRE

**Tableau A : État de la situation de l'élimination**

Lieux d'enfouissement sanitaire						
Localisation	Ouverture	Volume (m <sup>3</sup> )			Année prévue de fermeture	Municipalités desservies
		Autorisé	Complété	Annuel		
Lachenaie	1978	14 881 000	10 400 000	1 250 000	2003	18
Sainte-Genève		7 445 000	4 095 000	240 000	2011	53

  

Dépôts de matériaux secs					
Localisation	Propriétaire	Ouverture	Volume (m <sup>3</sup> )		Année prévue de fermeture
			Complété	Annuel	
Sainte-Julienne	prop. privée	1991	500 000	88 000	2007
St-Félix-de-Valois	prop. privée	1988	100 000	10 000	2005
Village St-Pierre	prop. privée	1995	80 000	32 000	2025
St-Roch-de-l'Achigan	prop. privée	1998		57 000	2003

**Tableau B : Projets d'agrandissement ou d'établissement de LES ou de DMS**

Lieux d'enfouissement sanitaire				
Localisation	Promoteur	Objet	Volume projeté (m <sup>3</sup> )	Cap. annuelle (m <sup>3</sup> )
Lachenaie	UTL inc.	Agrandissement	18 600 000 à 39 500 000	1 250 000
Ste-Genève-de-B.	Services San. R.S.	Agrandissement	900 000	240 000
St-Jean-de-Matha	Cons. Berou	Agrandissement	1 082 000	215 000

  

Dépôts de matériaux secs				
Localisation	Promoteur	Objet	Volume projeté (m <sup>3</sup> )	Cap. annuelle (m <sup>3</sup> )
Ste-Genève-de-B.	Dépôt Rive-Nord inc.	Établissement	1 200 000	25 000
L'Épiphanie	DMS Cloutier inc.	Établissement	2 700 000	270 000

**Tableau C : Information sur les surélévations ou chapeaux**

Nom du LES	Modification		Volume suppl. (m <sup>3</sup> )	Augmentation (%)	Augmentation durée de vie	Date de fermeture
	délivrée	dossier				
Ste-Genève-de-Bethier (S.S.R.S.)	07/07/95		1 125 000 (Phases 1 et 3)	25,6	6 ans	2012
	07/01/97					
Lachenaie (UTL)	14/08/94		900 000 et 572 000 (lots 90, 93 et 94)	20 et 32	+ de 10 mois et + de 6 mois	2003
	15/06/95					
St-Jean-de-Matha		16/11/95	442 000	24,6		pas exploit.

De plus, selon le MEF, la région comptait 3 dépôts en tranchée en 1996.

## 2 | Région 14 : LANAUDIÈRE (suite)

Tableau D : Décrets émis dans la région

### Lieux d'enfouissement sanitaire

N° du Décret	Localisation	Promoteur	Objet	Ouverture	Volume (m <sup>3</sup> ) ou Tonnage (tm)		Fermeture
					Autorisé	Annuel	
1051-2002	St Thomas	Dépôt Rive Nord	Levée de moratoire	2002			
1554-2001	Lachenaie		Modif. Décret 95				

## 2 | Région 15 : LAURENTIDES

Tableau A : État de la situation de l'élimination

### Lieux d'enfouissement sanitaire

Localisation	Ouverture	Volume (m <sup>3</sup> )		Année prévue de fermeture	Municipalités desservies	
		Autorisé	Complété %			
Sainte-Sophie	1976	6 563 423	65	448 812	2006	35
Argenteuil-Deux-Montagnes	1976	3 000 000	92	126 000	2000	63
Marchand (RI La Rouge)	1983	439 200	85	10 263	2000	17
Mont-Laurier (RI La Lièvre)	1985	1 053 151	31	8 000	2020	7

### Dépôts de matériaux secs

Localisation	Propriétaire	Ouverture	Volume (m <sup>3</sup> )		Année prévue de fermeture
			Complété %	Annuel	
Sainte-Thérèse	Sainte-Thérèse	1980	n/d	n/d	n/d
Mont-Laurier	Mont-Laurier	1985	n/d	n/d	2005
Canton de Chatham	prop. privée	1990	83	94 000	2003
Ferme-Neuve	Ferme-Neuve	1991	50	500	2005
Sainte-Adèle	prop. privée	1992	55	18 000	2002

Suite de la région Laurentides en page 30.

## 2 | Région 15 : LAURENTIDES (suite)

**Tableau B : Projets d'agrandissement ou d'établissement de LES ou de DMS**

Lieux d'enfouissement sanitaire				
Localisation	Promoteur	Objet	Volume projeté (m <sup>3</sup> )	Cap. annuelle (m <sup>3</sup> )
Marchand	Régie La Rouge	Agrandissement	2 100 000	60 000
Can. de Grenville	Bo-Bois G.L. enr.	Établissement	n/d	n/d
St-Hippolyte	Cevéco inc.	Établissement	n/d	n/d
Argenteuil-Deux-Mtg	RIADM	Agrandissement	n/d	n/d
Dépôts de matériaux secs				
Localisation	Promoteur	Objet	Volume projeté (m <sup>3</sup> )	Cap. annuelle (m <sup>3</sup> )
Chatham	2862-9987 Qc inc.	Établissement	678 000	n/d
Des Ruisseaux	2854-3395 Qc inc.	Établissement	n/d	n/d
Mirabel	2847-2058 Qc inc	Établissement	n/d	n/d
Piedmont	Les Carrières T. et Charbonneau inc.	Établissement	n/d	
St-Placide	Ser. San. Gauthier	Établissement	1 200 000	25 000
Wentworth-Nord	Excavation Gagné et fils ltée	Établissement	2 700 000	270 000

La région compte de plus plusieurs dépôts en tranchée (27, MEF, 1996) situés dans la MRC Antoine-Labelle.

**Tableau C : Information sur les surélévations ou chapeaux**

Nom du LES	Modification		Volume suppl. (m <sup>3</sup> )	Augmentation (%)	Augmentation durée de vie	Date de fermeture
	délivrée	dossier				
RI La Lièvre (Mt L.)	03/03/95		486 000	46	11,5 ans	2020
RI Arg.-Deux-Mont.	09/05/94		842 000	28	3 ans	2001
Ste-Sophie (Intersan)	14/05/96		1 000 000	15	2 ans	2006
RI La Rouge		reçu 22/02/96	270 000 (demandé)	61	7,5 ans	1999

**Tableau D : Décrets émis dans la région**

Lieux d'enfouissement sanitaire						
N° du Décret	Localisation	Promoteur	Objet	Ouverture	Volume (m <sup>3</sup> ) ou Tonnage (tm)	Fermeture
					Autorisé	
1390-2001	Ste-Sophie	Intersan	Levée de moratoire			

## 2 | Région 16 : MONTÉRÉGIE

**Tableau A : État de la situation de l'élimination**

Lieux d'enfouissement sanitaire						
Localisation	Ouverture	Volume (m <sup>3</sup> )			Année prévue de fermeture	Municipalités desservies
		Autorisé	Complété %	Annuel		
Cowansville (RIEDSBM)	1977	1 100 000	98	180 000	1999	32
Sainte-Cécile	1973	2 700 000	79	150 000	2002	n/d

Dépôts de matériaux secs					
Localisation	Propriétaire	Ouverture	Volume (m <sup>3</sup> )		Année prévue de fermeture
			Complété %	Annuel	
Brigham	prop. privée	1987	110	n/d	1997
Granby	prop. privée	1991	52	80 000	2008
Godmanchester	prop. privée	1983	75	n/d	n/d
Brossard	prop. privée	1992	80	100 000	2000
Laprairie	prop. privée	1981	68	60 800	n/d
Saint-Sébastien	prop. privée	1991	100	n/d	n/d
Laprairie	prop. privée	1992	60	n/d	n/d
Delson	prop. privée	1988	100	80 000	1998
Tracy	prop. privée	1981	60	n/d	n/d
Tracy	prop. privée	1990	50	n/d	n/d
Ste-Hélène-de-Bagot	prop. privée	1992	45	n/d	n/d
Sainte-Rosalie	prop. privée	1992	85	n/d	1998

**Tableau B : Projets d'agrandissement ou d'établissement de LES ou de DMS**

Lieux d'enfouissement sanitaire				
Localisation	Promoteur	Objet	Volume projeté (m <sup>3</sup> )	Cap. annuelle (m <sup>3</sup> )
Cowansville	RI Brome-Missisqu.	Agrandissement	3 787 000	82 150
L'Acadie	Serv. San. Y.R. et R. Lefort inc.	Agrandissement	n/d	n/d
St-Anicet	Corp. mun. de la paroisse de St-Anic.	Agrandissement	n/d	45 000
St-Athanase	Compo			
Haut-Richelieu	Agrandissement	n/d	n/d	
Sainte-Christine	Louis-R. Scott	Établissement	n/d	n/d

Dépôts de matériaux secs				
Localisation	Promoteur	Objet	Volume projeté (m <sup>3</sup> )	Cap. annuelle (m <sup>3</sup> )
Melocheville	MRC Beauharnois-Salaberry	Agrandissement	n/d	n/d
Tracy	Danis Construc. inc.	Agrandissement	n/d	n/d
Saint-Sébastien	Ent. Armand Dufour et Fils inc.	Agrandissement	57 000	28 500
Ste-Hélène-de-Bagot	Michel Girard	Agrandissement	48 000	n/d
Sainte-Rosalie	Transp. D.S.G. inc	Agrandissement	400 000	35 000
St-Théodore-d'Acton	Germain Blanchard inc.	Établissement	556 600	18 000
Granby	2866-3447 Qc inc.	Établissement	n/d	n/d
Granby	Ville de Granby	Établissement	n/d	n/d
St-Charles-sur-Rich.	Les Entr. S. Vary inc.	Établissement	n/d	n/d
Saint-Pie	Pavages Maska inc.	Établissement	140 000	11 500
Tracy	Melri inc.	Établissement	400 000	n/d
Vaudreuil	Les Entreprises Hans Gruenwad inc.	Établissement	n/d	n/d
Venise-en-Québec	Ent. Armand Dufour et Fils inc.	Établissement	180 000	36 000
Ste-Cécile-de-Milton	2866-3474 Qc inc.	Établissement	300 000	150 000

## 2 | Région 16 : MONTÉRÉGIE (suite)

**Tableau C : Information sur les surélévations ou chapeaux**

Nom du LES	Modification		Volume suppl. (m <sup>3</sup> )	Augmentation (%)	Augmentation durée de vie	Date de fermeture
	délivrée	dossier				
Cowansville (RIEDSBM) Ste-Cécile (Roland Thibault inc.)		Potentiel Potentiel				

De plus, selon le MEF, la région comptait 2 dépôts en tranchée en 1996. Un à Saint-Georges-de-Clarenceville, l'autre à Hemmingford.

**Tableau D : Décrets émis dans la région**

Lieux d'enfouissement sanitaire							
N° du Décret	Localisation	Promoteur	Objet	Ouverture	Volume (m <sup>3</sup> ) ou Tonnage (tm)		Fermeture
					Autorisé	Annuel	
673-98	Cowansville		Agrandissement	1998	3 787 000	82 150	2023

  

Dépôts de matériaux secs							
N° du Décret	Localisation	Promoteur	Objet	Ouverture	Volume (m <sup>3</sup> ) ou Tonnage (tm)		Fermeture
					Autorisé	Annuel	
824-99	St Sébastien	A. Dufour	Agrandissement	1999			
133-99	La Prairie	J.M. Langlois	Agrandissement	1999			
658-96	St-Pie						

## 2 | Région 17 : CENTRE-DU QUÉBEC

**Tableau A : État de la situation de l'élimination**

Lieux d'enfouissement sanitaire						
Localisation	Ouverture	Volume (m <sup>3</sup> )			Année prévue de fermeture	Municipalités desservies
		Autorisé	Complété %	Annuel		
Saint-Rosaire	1973	840 000	100	90 000	1998	31
Plessisville	1980	630 000	65	9 500	2021	7
Saint-Nicéphore	1986	13 150 000	55	1 000 000	2003	42

  

Dépôts de matériaux secs					
Localisation	Propriétaire	Ouverture	Volume (m <sup>3</sup> )		Année prévue de fermeture
			Complété %	Annuel	
Bécancour (Ste-Ger.)	prop. privée	1981	1	7 000	2180
Bécancour (St-Grég.)	prop. privée	1983	40	36 000	2013
St-Chris.-d'Arthabas.	prop. privée	1988	100	19 000	1997
L'Avenir	prop. privée	1987	70	40 000	2001
St-Nicéphore	prop. privée	1988	100	37 500	1998

**Tableau B : Projets d'agrandissement ou d'établissement de LES ou de DMS**

Dépôts de matériaux secs					
Localisation	Promoteur	Objet	Volume projeté (m <sup>3</sup> )	Cap. annuelle (m <sup>3</sup> )	
St-Nicéphore	Gestion Joyal inc.	Agrandissement	12 000	n/d	
St-Nicéphore	Yvan Majeau	Agrandissement	90 000	n/d	
Parisville	Roland Laquerre	Établissement	156 000	n/d	

**Tableau C : Information sur les surélévations ou chapeaux**

Nom du LES	Modification		Volume suppl. (m <sup>3</sup> )	Augmentation (%)	Augmentation durée de vie	Date de fermeture
	délivrée	dossier				
St-Nicéphore (Intersan)	11/01/96		1 930 000	15	2 ans	2003
Plessisville	17/02/95		60 000	10	6 ans	2021

**Tableau D : Décrets émis dans la région**

Lieux d'enfouissement sanitaire							
N° du Décret	Localisation	Promoteur	Objet	Ouverture	Volume (m <sup>3</sup> ) ou Tonnage (tm)		Fermeture
					Autorisé	Annuel	
150-99	St Rosaire	S.S. Gaudreau	Agrandissement				1999

## 2 | La gestion des boues municipales au Québec

La quantité de boues municipales issues des usines de traitement des eaux usées, de la vidange des fosses septiques et de l'activité agro-alimentaire est estimée à un peu plus de 500 000 tonnes métriques annuellement. On retrouve d'ailleurs ce chiffre mentionné dans le Plan d'action à la section 4.6.8 qui fait état d'une génération de 185 000 tm de boues sèches, ce qui correspond à un peu plus de 500 000 tm de boues humides (RT solide 33 %). Il est toutefois difficile de dire ce qu'il advient exactement de ces boues pour chaque municipalité, les méthodes de traitement étant très variées. Certaines usines de traitement disposent des boues par incinération, enfouissement, stabilisation thermique (granules) (CUO, Laval, entre autres) ou autres méthodes de valorisation (incorporation au compost, etc.).

Il faut également comprendre que lorsque l'on parle de boues usées, on parle d'une matière composée d'eau en grande partie. Les boues municipales contiennent généralement, à la sortie de l'usine, près de 2/3 d'eau. Les cendres des boues, quant à elles, sont sèches mais on doit rajouter 30 % d'eau afin d'éviter leur éparpillement et en faciliter leur transport.

À titre d'exemple, l'usine d'épuration des eaux de Montréal (ex-CUM) génère quelque 265 000 tonnes métriques de boues annuellement. Une fois incinérée, cette quantité est d'environ 30 000 tm à laquelle on rajoute 30 % d'eau pour obtenir un total de 43 477 tm de cendres enfouies à la carrière Demix au cours de la dernière année (sources : CUM et Conseil régional de développement de l'île de Montréal (CRDIM), *Diagnostic environnemental de l'île de Montréal*, sept. 2000). De ces 265 000 tm envoyées à l'incinération, outre les deux tiers qui sont de l'eau, il y a encore environ un peu moins des deux tiers de ce qui reste qui est évacué dans l'environnement par les cheminées de l'incinérateur. De l'eau est rajoutée à ce qui reste pour les raisons invoquées précédemment.

À noter également que de cette quantité de boues usées produite par l'usine d'épuration des eaux usées de Montréal (ex-CUM), environ 3 600 tm étaient transformées en granules à des fins de valorisation agricole. La CUM n'ayant pas encore eu les autorisations gouvernementales requises, cette quantité de granules était enfouie à Lachenaie. La CUO utilisait ce procédé de stabilisation thermique pour transformer ses boues en granules qui servaient à amender des terres agricoles ou sylvicoles.

Au chapitre des boues municipales, RECYC-QUÉBEC, dans son bilan sur la gestion des matières résiduelles 1998, fait état de 74 800 tm de boues incinérées, de 93 200 tm de boues enfouies et de 22 000 tm de boues récupérées pour un grand total de 190 000 tm pour l'ensemble de la province. Il faut comprendre qu'il s'agit là de boues sèches.

D'autres regroupement municipaux ont également recours à l'incinération pour le traitement de leurs boues. La Communauté urbaine de Québec (CUQ) avait incinéré en 1998 quelque 16 845 tm de boues municipales dont les cendres se sont retrouvées dans le LES de Saint-Tite-des-Caps. La ville de Longueuil incinérât également ses boues municipales à son usine de traitement des eaux usées de l'île Charron ; de plus, 6 autres municipalités y envoyaient leur boues, il s'agit des anciennes municipalités de Boucherville, Greenfield Park, Saint-Hubert, LeMoine, Saint-Lambert et Brossard. Les quantités envoyées à l'incinération avaient été de l'ordre de 30 000 tm de boues humides en 1999 et les cendres ont été dirigées vers le LES de Sainte-Geneviève-de-Berthier (4 474 tm de cendres humides en 1999) (AQUACERS 1999).



## 2 | Projets de lieux d'enfouissement sanitaire

Promoteur	Localisation	Région	Date d'ouverture	Dernière action
Bestan inc.	Magog	5	23/07/93	Étude d'impact
Construction Bérou inc.	St-Jean-de-Matha	14	26/07/93	Info au public
MRC Robert-Cliche	St-François-de-Beauce	12	26/07/93	Audiences pub.
Centre d'enf. sani. St-Athanase inc.	St-Athanase	16	28/07/93	Étude d'impact
MRC La Matapédia	St-Cléophas	1	30/07/93	Étude d'impact
Groupe SNC inc.	Havre-aux-Maisons	11	30/07/93	Étude d'impact
Groupe Axor		4	14/09/93	Étude d'impact
Groupe Saint-Luc	ND-de-Bon-Secours	7	11/01/94	Étude d'impact
Com. intermun. Chute-de-la-Chaud.	St-Lambert-de-Lauzon	12	19/01/94	Décision du gouv.
RI La Rouge	Marchand	15	15/03/94	Étude d'impact
Sani-Beauce enr.	St-Joseph-de-Beauce	12	21/04/94	Étude d'impact
Lac-Mégantic	Lac-Mégantic	5	12/10/95	Étude d'impact
BFI-UTL Lachenaie Ltée	Terrebonne	14	27/11/95	Audiences pub.
Montréal (CESM)	Montréal	6	09/01/96	Étude d'impact
Com. interm. de l'Amiante	Robertsonville	12	11/01/96	Avis de projet
Chicoutimi	Chicoutimi	2	20/03/96	Étude d'impact
RI Argenteuil-Deux-Montagnes	Lachute	15	25/04/96	Étude d'impact
RI New Richmond, Caplan, Maria	New Richmond	11	04/06/97	Levée d'interdic.
La Tuque	La Tuque	4	19/06/97	Étude d'impact
Sidbec-Feruni (Ispat) inc.	Contrecœur	16	26/11/97	Avis de projet
RI Manicouagan	Baie-Comeau	9	18/08/99	
RIGDS de L'Anse-à-Gilles	L'Anse-à-Gilles	12	18/10/00	Levée de moratoire
Ville de Matane	Matane	01	11/01/01	Levée de moratoire
Ville de Rimouski	Rimouski	01	13/06/01	Levée de moratoire
Intersan	Sainte Sophie	15	21/11/01	Levée de moratoire
MRC Vallée de l'Or	Val d'Or	08	22/05/02	Levée de moratoire
Dépôt Rive Nord	St Thomas	14	11/09/02	Levée de moratoire

## 2 | Volumes enfouis par région en 1998 (L.E.S. et D.M.S)

N°	Région	Volume m <sup>3</sup> LES	Volume m <sup>3</sup> DMS
01	Bas-du-Fleuve	215 200	25 600
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	189 000	114 139
03	Québec	366 600	314 377
04	Mauricie	281 000	311 600
05	Estrie	436 000	n/d
06	Montréal	756 000	291 000
07	Outaouais	15 000	36 000
08	Abitibi-Temiscamingue	28 400	n/d
09	Côte-Nord	89 500	0
10	Nord-du-Québec	30 000	4 000
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	95 000	8 000
12	Chaudière-Appalaches	385 494	82 900
13	Laval	0	50 000
14	Lanaudière	1 490 000	187 000
15	Laurentides	593 075	112 500
16	Montérégie	480 000	320 800
17	Centre-du-Québec	1 099 500	139 500
<b>Total</b>		<b>6 489 769</b>	<b>1 946 916</b>

Source : Compilation des bilans régionaux du MENV

À noter que ce tableau ne tient pas compte des anciens dépotoirs des villes de Rouyn-Noranda et d'Amos, ni des dépôts en tranchée. Également, le MENV, dans ses bilans régionaux, n'a pu indiquer le volume enfoui pour 20 dépôts de matériaux secs (sur 76 recensés, soit 26 %), ce qui inclut tous les DMS situés dans la région 05, l'Estrie.

Selon ces données régionales, si l'on applique le facteur de conversion de 0,7 t/m<sup>3</sup>, on obtient un total de quelque 4 437 838 tonnes de matières résiduelles disposées dans les LES, ce qui se rapproche du chiffre de RECYC-QUÉBEC qui est de 4 235 200 tonnes enfouies en 1998.

Pour ce qui est de la conversion du volume en tonnage pour les matériaux secs, l'exercice est des moins précis, principalement en fonction de la teneur des matériaux secs enfouis. À titre d'exemple, le document intitulé *Waste & secondary materials, Density & conversion table*, déposé lors des audiences génériques sur la gestion des matières résiduelles en 1996 au Québec (Document déposé 00.DA-24) nous donne la densité d'une foule de matières résiduelles. À titre d'exemple pour certains matériaux secs :

Type de matériaux	kg/m <sup>3</sup>
Asphalte	800 - 1 000
Béton, briques et blocs	1 200 - 2 372
Matériaux de démolition mélangés, non combustibles	1 000 - 1 600
Matériaux de démolition mélangés, combustibles	300 - 400
Matériaux de construction mélangés, combustibles	180 - 360
Résidus de bois	170

Dans son bilan sur la gestion des matières résiduelles 1998, RECYC-QUÉBEC indique que c'est moins d'un million de tonnes de matériaux secs qui a été enfouie au cours de cette année. Selon les données du MENV, d'après la compilation effectuée ci-dessus des chiffres contenus dans les bilans régionaux en 1998, le volume de matériaux secs enfouis est de 2 millions de m<sup>3</sup>. Il faudrait alors que la densité moyenne de ces matériaux soit de 1 pour 2, donc quelque 500 kg / m<sup>3</sup>, ce qui apparaît comme étant quelque peu faible surtout considérant que ce volume global ne prend en compte que 56 des 76 DMS de la province.

## 2 | Capacité résiduelles d'enfouissement

Pour les L.E.S uniquement et par région, en 1998.

N°	Région	Volume résiduel m <sup>3</sup>	Tonnage équivalent
01	Bas-du-Fleuve	2 695 410	1 886 787
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	5 309 084	3 716 356
03	Québec	8 899 583	6 229 708
04	Mauricie	6 964 555	4 875 189
05	Estrie	6 900 000	4 830 000
06	Montréal	6 190 000	4 333 000
07	Outaouais	270 000	189 000
08	Abitibi-Temiscamingue	487 859	341 501
09	Côte-Nord	993 017	695 112
10	Nord-du-Québec	72 500	50 750
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	228 200	159 740
12	Chaudière-Appalaches	5 602 474	3 921 732
13	Laval	0	0
14	Lanaudière	7 831 000	5 481 700
15	Laurentides	3 329 752	2 330 826
16	Montérégie	589 000	412 300
17	Centre-du-Québec	6 138 000	4 296 600
<b>Total</b>		<b>62 500 434</b>	<b>43 750 304</b>

Note : Le tonnage équivalent (colonne 4) est calculé à partir du facteur de conversion utilisé par le MENV, soit 0,7 t/m<sup>3</sup>.

## 2 | Liste des Projets autorisés par décret du gouvernement concernant les LES ou les DMS (acceptation ou refus) depuis 1994.

N° du décret	Titre du projet	Date d'adoption	Dossier
<b>2002</b>			
1173-2002	Agrandissement du LES sur le territoire de la Ville de Sept-Îles	2002-10-02	3211-23-43
1051-2002	Levée de l'interdiction d'établir ou d'agrandir un LES en faveur de Dépôt Rive-Nord inc	2002-09-11	3211-23-65
1017-2002	Modification du décret 1530-93 relatif à la délivrance d'un certificat d'autorisation en faveur de Service sanitaire Leclerc Itée pour la réalisation d'un projet d'agrandissement d'un LES à Saint-Joachim	2002-09-04	3212-34-61
905-2002	Établissement du LES de la Ville de Gaspé	2002-08-21	3211-23-26
875-2002	Établissement du LES de la Ville de Rouyn-Noranda	2002-08-08	3211-23-31
803-2002	Agrandissement du LES de la Municipalité d'Armagh	2002-06-26	3211-23-57
598-2002	Levée de l'interdiction d'établir ou d'agrandir un LES en faveur de la MRC Vallée-de-l'Or	2002-05-22	3211-23-63
89-2002	Établissement du LES de la Municipalité de Ragueneau	2002-02-06	3211-23-59
<b>2001</b>			
1554-2001	Modification du décret n° 1549-95 pour l'agrandissement du LES de Lachenaie	2001-12-19	3211-23-16
1390-2001	Levée de l'interdiction d'établir ou d'agrandir un LES en faveur de Intersan inc. (St Sophie)	2001-11-21	3211-23-62
710-2001	Levée de l'interdiction d'établir ou d'agrandir un LES en faveur de la Ville de Rimouski	2001-06-13	3211-23-61
487-2001	Établissement du LES de la Ville d'Amos	2001-05-02	3211-23-42
424-2001	Levée de l'interdiction d'établir ou d'agrandir un LES en faveur de la Ville de Matane	2001-04-11	3211-23-60
423-2001	Refus de délivrer un certificat d'autorisation à Construction et pavage Portneuf inc. pour la réalisation du projet d'établissement du DMS de la Municipalité de Saint-Alban	2001-04-11	3211-24-72
<b>2000</b>			
1218-2000	Levée de l'interdiction d'établir ou d'agrandir un LES en faveur de la RIGDS de L'Anse-à-Gilles	2000-10-18	3211-23-058
1030-2000	Refus de délivrer un certificat d'autorisation à Transport D.S.G. inc. pour la réalisation du projet d'agrandissement du DMS de la Paroisse de Sainte-Rosalie	2000-08-30	3211-24-051
785-2000	Refus de délivrer un certificat d'autorisation à Germain Blanchard Itée pour la réalisation du projet d'établissement du lieu d'enfouissement de débris de construction, de démolition et de recyclage de béton et d'asphalte sur les lots 369 et 370 du cadastre de la paroisse de Saint-Théodore-d'Acton	2000-06-21	3211-24-059
694-2000	Agrandissement du LES de Saint-Côme-Linière en faveur de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud	2000-06-07	3211-23-048
139-2000	Modification du décret n° 707-97 du 28 mai 1997 en faveur de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour la réalisation du projet d'établissement d'un LES dans la Municipalité de Frampton	2000-02-02	3423-035

<b>N° du décret</b>	<b>Titre du projet</b>	<b>Date d'adoption</b>
<b>1999</b>		
824-99	Agrandissement du DMS des Entr. Armand Dufour et Fils à St-Sébastien (paroisse)	1999-07-07
604-99	Levée d'interdiction d'établir ou d'agrandir le LES pour la Mun. d'Armagh	1999-06-02
150-99	Agrandissement du LES de St-Rosaire (Services Sanitaires Gaudreau)	1999-02-24
133-99	Modification de décret à J.M. Langlois inc. pour agrandiss. du DMS de La Prairie	1999-02-17
<b>1998</b>		
1449-98	Modification de décret pour l'établissement d'un DMS de la Paroisse de St-Pie	1998-11-27
1425-98	Modification de décret d'UTL pour agrandissement du LES de Lachenaie	1998-11-19
1360-98	Établissement d'un DMS aux Entreprises Environnementales de Pierrefonds inc.	1998-10-21
862-98	Agrandissement d'un LES et aménagement d'un DMS à St-Alban - Portneuf -	1998-06-22
861-98	Agrandissement du LES de Saint-Flavien	1998-06-22
701-98	Agrandissement du LES de Saint-Lambert-de-Lauzon	1998-05-27
673-98	Agrandissement du LES de Cowansville	1998-05-20
<b>1997</b>		
1410-97	Modification de décret pour l'agrandissement du DMS de Sainte-Julienne	1997-10-29
743-97	Levée d'interdiction d'agrand. du LES de la RI New Richmond, Caplan et Maria	1997-06-04
707-97	Établissement d'un LES, Municipalité de St-Édouard-de-Frampton - Dorchester -	1997-05-28
638-97	Établissement d'un LES, Canton de Labarre de la Municipalité de Larouche	1997-05-13
637-97	Établissement d'un LES pour Centre technologique AES inc. à Chicoutimi	1997-05-13
<b>1996</b>		
1002-96	Levée d'interdiction d'agrandissement du LES de St-Côme-de-Kennebec	1996-08-14
915-96	Modification de décret pour l'agrandissement du DMS de Sainte-Julienne	1996-07-17
659-96	Établissement d'un DMS de St-Roch-de-l'Achigan - L'Assomption	1996-06-05
658-96	Établissement d'un DMS à Saint-Pie - Saint-Hyacinthe	1996-06-05
638-96	Agrandissement du DMS Enfouissement J.M. Langlois inc. à La Prairie	1996-05-29
316-96	Agrandissement du LES de la Municipalité de Champlain	1996-03-13
<b>1995</b>		
1549-95	Agrandissement du LES de Lachenaie	1995-11-29
1548-95	Refus d'agrandissement du LES de F.M. Bessette inc. à Ste-Anne-de-la-Rochelle	1995-11-29
1351-95	Agrandissement du LES (Carrière Demix), CUM	1995-10-11
1210-95	Agrandissement du DMS de Sainte-Julienne	1995-09-06

Les décrets sont énumérés sur le site du gouvernement à l'adresse internet :  
[www.menv.gouv.qc.ca/programmes/eval\\_env/lisprode.htm](http://www.menv.gouv.qc.ca/programmes/eval_env/lisprode.htm)  
 Les textes des décrets sont disponibles dans la Gazette officielle du Québec.

## 2 | Données : Nouveaux LES en opération depuis 1995.

Document déposé B44 dans le cadre des audiences publiques du BAPE sur le projet d'agrandissement du LES d'Argenteuil-Deux-Montagnes pour la Régie intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes.

### Précision obtenues sur les sites autorisés par décret

Région	Promoteur	LES	Décret	Frais d'immobilisation	Frais d'exploitation	Coût à la tonne <sup>9</sup> de l'enfouissement	Tonnage annuel	Durée d'autorisation
CMM	Usine de triage Lachenaie inc.	Agrandissement du LES à Lachenaie	1549-95	N.P. <sup>10</sup>	N.P. <sup>11</sup>	34,50 \$	970 000	Avril 2003 <sup>12</sup>
02	Centre technologique AES inc.	Établissement d'un LES à Chicoutimi	637-97	N.P. <sup>13</sup>	N.P. <sup>14</sup>	89,00\$ <sup>15</sup>	77 000	30 juin 2022
02	Services sanitaires Cintec inc. <sup>16</sup>	Établissement d'un LES à Larouche	638-97	N.D. <sup>17</sup>	N.D.	N.D.	N.D.	31 déc. 2021
03	Régie intermunicipale de gestion des déchets du secteur ouest de Portneuf	Agrandissement d'un LES et DMS à St-Alban <sup>18</sup>	862-98	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	31 déc. 2023
04	Municipalité de Champlain	Agrandissement du LES de Champlain	316-96	5 200 000 \$	1 050 000 \$	28,00 \$	40 000	32 ans <sup>19</sup>
06	CUM	Agrandissement du LES de la carrière Demix à Montréal <sup>20</sup>	1351-95	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
08	Ville d'Amos	Établissement d'un LES à Amos <sup>21</sup>	487 2001	5 744 000 \$	372 000 \$	37,40 \$	21 405	31 juil. 2027
12	MRC La Nouvelle-Beauce	Établissement d'un LES à St-Édouard-de-Frampton	707-97	4 500 000 \$ <sup>22</sup>	365 000 \$	67,00 \$	22 000	31 déc. 2022
12	Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière	Agrandissement d'un LES à St-Lambert-de-Lauzon	701-98	6 000 000 \$ <sup>23</sup>	500 000 \$	42,60 \$	38 000	30 juin 2026
12	MRC Lobtinière	Agrandissement du LES de Saint-Flavien	-	2 850 000 \$ <sup>24</sup>	426 000 \$ <sup>25</sup>	54,00 \$ <sup>26</sup>	16 000	31 déc. 2020
12	Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud	Agrandissement d'un LES à St-Côme-Linière <sup>27</sup>	694 2000	7 800 000 \$	814 000 \$	90,00 \$	20 000	31 déc. 2026
16	Régie intermunicipale d'élimination des déchets de Brome-Missisquoi	Agrandissement d'un LES à Cowansville	701-98	4 680 000 \$ <sup>28</sup>	626 000 \$	26,00 \$ <sup>29</sup>	57 500	31 déc. 2023
17	Services sanitaires Gaudreau inc.	Agrandissement d'un LES à St-Rosaire <sup>30</sup>	150-99	1 750 000 \$	740 000 \$	41,25 \$	64 500	31 déc. 2023

La gestion des déchets au Québec en chiffres

# Références et sources

## Bibliographie :

Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets, Patrice Laquerre. « *L'autorisation environnementale des projets de gestion ou d'élimination des matières résiduelles au Québec* ». Montréal. 2002. 10 p.

Gouvernement du Québec. « *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008.* » Gazette officielle du Québec, 30 septembre 2000, 132<sup>ème</sup> année, numéro 39. pp.968 à 974.

Ministère de l'Environnement du Québec. « *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles au Québec 1998-2008; la gestion des matières résiduelles par région.* ». [www.menv.gouv.qc.ca/matieres/mat\\_res/regions/index.htm](http://www.menv.gouv.qc.ca/matieres/mat_res/regions/index.htm) (à date au 25 mai 2002)

Ministère de l'Environnement et de la Faune. « *Document déposé dans le cadre des audiences générales sur la gestion des déchets au Québec : réf. : 00.D-8.2.4.7 - 3 juin 1996.* »

Ministère de l'Environnement et de la Faune. « *Document déposé dans le cadre des audiences publiques du BAPE sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire Argenteuil-Deux-Montagnes par la Régie intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes : réf. : DB-44. 1999* »

Ministère de l'Environnement et de la Faune. « *Document déposé dans le cadre des audiences générales sur la gestion des déchets au Québec : réf. : 00.DA-59 - 27 février 1996.* »

Ministère de l'Environnement. « *Modification d'un certificat de conformité pour la surélévation et profil final en date du 26 mai 1999* ». (Document obtenu suite à une demande d'accès à l'information le 7 juillet 2000).

Ministère de l'Environnement « Direction des évaluations environnementales », 25 mai 2000. Document de travail.

Ministère de l'Environnement du Québec. « *Liste des décrets concernant les LES ou les DMS (acceptations ou refus)* ». En date de novembre 2002. [www.menv.gouv.qc.ca/programmes/eval\\_env/lisprode.htm](http://www.menv.gouv.qc.ca/programmes/eval_env/lisprode.htm).

RECYC-QUÉBEC, Société québécoise de récupération et de recyclage. « *Bilan 2000 de la Gestion des matières résiduelles au Québec, vers une collectivité outillée... organisée et informée.* ». Bibliothèque nationale du Québec 1<sup>er</sup> trimestre 2002. 31p

## Articles :

Champagne, Anne-Louise. « *Déchets incinérés : la limite est atteinte* ». Le Soleil. Québec. 29-08-2002.

## Sites Internet :

Gouvernement du Québec :  
[www.communique.gouv.qc.ca](http://www.communique.gouv.qc.ca)

Ministère de l'Environnement du Québec :  
[www.menv.gouv.qc.ca](http://www.menv.gouv.qc.ca)  
[www.menv.gouv.qc.ca/matieres/mat-res/regions](http://www.menv.gouv.qc.ca/matieres/mat-res/regions)

RECYC-QUÉBEC : [communications@recyc-quebec.gouv.qc.ca](mailto:communications@recyc-quebec.gouv.qc.ca)  
[www.RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca](http://www.RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca)

# Annexe I : Lois et règlements concernant la gestion des déchets au Québec

- Décret concernant la mise en œuvre et l'administration d'un Programme gouvernemental d'aide financière à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles (c.-S-22.01, r.0.01)
- Décret concernant le Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage (c.-S-22.01, r.0.1)
- Loi portant sur l'interdiction d'établir ou d'agrandir certains lieux d'élimination de déchets (I-14.1)
- Loi sur la qualité de l'environnement (c. Q-2).
- Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage (S-22.01)
- Loi sur l'établissement et l'agrandissement de certains lieux d'élimination de déchets (e-13.1)
- Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008
- Projet de loi n° 99. Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives (*certificats administratifs*)
- Projet de loi n° 102. Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage
- Projet de Loi n° 134. Loi sur la Communauté Métropolitaine de Montréal
- Projet de Loi n° 137. Loi sur la Communauté Métropolitaine de Québec
- Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles
- Règles de procédures relatives au déroulement des audiences publiques (c. Q-2, r.19)
- Règlement de régie interne de la Société québécoise de récupération et de recyclage (c.-S-22.01, r.1)
- Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (c. Q-2, r.1.001)
- Règlement sur la qualité de l'atmosphère (c. Q-2, r.20)
- Règlement sur la qualité de l'eau potable (c. Q-2, r.18.1.1)
- Règlement sur la récupération et la valorisation des contenants de peinture et des peintures mis au rebut (c. Q-2, r.20.01)
- Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés (c. Q-2, r.6.01)
- Règlement sur l'entreposage des pneus hors d'usage (c. Q-2, r.6.1)
- Règlement sur les carrières et sablières (c. Q-2, r.2)
- Règlement sur les déchets biomédicaux (c. Q-2, r.3.001)
- Règlement sur les déchets solides (c. Q-2, r.3.2)
- Règlement sur les matières dangereuses (c. Q-2, r.15.2)
- Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (c. Q-2, r.9)



## Notes :

- 1 Calculé à partir des données retrouvées dans un communiqué de EBI du 12 décembre 2000 et selon le promoteur lors d'une audience de la CPTAQ le 10 octobre 2002.
- 2 Recyc-Québec. « Bilan 2000 de la gestion des matières résiduelles au Québec ». Tableau 3, p3.
- 3 Ibid. Tableau 4, p6.
- 4 Ibid. Tableau 11, p15.
- 5 Ibid. Tableau 12, p16.
- 6 *Loi portant interdiction d'établir ou d'agrandir certains lieux d'élimination de déchets*, à l'art. 2.
- 7 *Ibid.*, à l'art. 1.
- 8 R.R.Q., 1981, c. Q-2 r.14, articles 45 et 50.
- 9 Tarification affichée.
- 10 Non précisé par la direction régionale et le promoteur, ces informations étant jugées confidentielles pour ce LES privé.
- 11 Non précisé par la direction régionale et le promoteur, ces informations étant jugées confidentielles pour ce LES privé.
- 12 Durée de vie estimée par les cellules autorisées.
- 13 Non précisé par la direction régionale et le promoteur, ces informations étant jugées confidentielles pour ce LES privé.
- 14 Non précisé par la direction régionale et le promoteur, ces informations étant jugées confidentielles pour ce LES privé.
- 15 Tarification affichée pour les matières résiduelles provenant des secteurs ICI ; pour les MRC qui ont une ristourne, la tarification est de 56,00 \$.
- 16 Site maintenant acquis par Centre technologique AES inc.
- 17 Non disponible car non opérationnel comme LES, étant partiellement utilisé actuellement pour l'enfouissement de sols contaminés.
- 18 Non disponible, site non opérationnel, les matières résiduelles étant acheminées au LES de Champlain.
- 19 Durée de vie estimée (32 ans) plutôt que durée d'autorisation ; car il resterait 4 ans d'opération dans le site actuel et il est estimé à 28 ans de vie utile pour l'agrandissement.
- 20 Non comparable, ce LES étant à usage exclusif, ne recevant que les cendres de l'incinérateur des boues de l'usine d'épuration des eaux usées de la CUM.
- 21 Données prévisionnelles dans l'étude d'impact pour projet non encore opérationnel, avec scénario de frais d'immobilisation avec imperméabilisation que de certaines zones où l'argile est trop mince, avec l'hypothèse de desserte de la MRC avec 25 % de valorisation et une densité de déchets de 600 kg/m<sup>3</sup>.
- 22 Frais d'immobilisation à ce jour.
- 23 Un prêt sur 20 ans de ce montant a été effectué.
- 24 Frais d'immobilisation à ce jour.
- 25 Les frais d'exploitation doivent passer à 475 000 \$ en 2002.
- 26 Le coût à la tonne devrait atteindre 60,00 \$ en 2002 et jusqu'à 74,00 \$ en 2006 ; par la suite, il devrait augmenter d'environ 2 % par an.
- 27 Données prévisionnelles pour 2002 pour un projet dont le c.a. est prévu à l'hiver 2002 ; les frais d'immobilisation sont partiels, incluant trois cellules, le bassin de traitement, la réfection de la route ; le coût de l'enfouissement à 90,00 \$ sera chargé quant tout sera en place, étant, avant traitement, à 75,00 \$.
- 28 Frais d'immobilisation à ce jour.
- 29 Le coût à la tonne de l'enfouissement sera de 27,50 \$ en 2002.
- 30 Données prévisionnelles dans l'étude d'impact pour projet non encore opérationnel

